

RÉPARATIONS, ANNEXIONS OU RECTIFICATIONS ?

Le problème de la frontière belgo-allemande après la Seconde Guerre mondiale, 1945-1949

CHRISTOPH BRÜLL *

LES PROBLÈMES LIÉS À LA FRONTIÈRE BELGO-ALLEMANDE APRÈS 1945 FONT PARTIE DE CES ÉPISODES OUBLIÉS DE L'HISTOIRE DES DEUX PAYS. SUR BASE D'UNE DOCUMENTATION ÉTOFFÉE PROVENANT D'ARCHIVES BELGES ET ALLEMANDES, CET ARTICLE SE PROPOSE DE METTRE EN ÉVIDENCE LA PLACE DE CETTE 'QUESTION FRONTALIÈRE' DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE BELGE À L'ÉGARD DE L'ALLEMAGNE. ELLE Y EST VUE COMME UN INDICATEUR DES RELATIONS ENTRE LA BELGIQUE ET SON GRAND VOISIN VAINCU. QUELS SONT LES PROJETS DE REVENDICATIONS TERRITORIALES AUX DÉPENS DE CE DERNIER ? QUELS SONT LES ACTEURS DERRIÈRE CES PROJETS ? QUEL EST LE RÔLE DU GOUVERNEMENT BELGE ? ET QUELLES SONT LES RÉACTIONS DES 'CONCERNÉS', DE PART ET D'AUTRE DE LA FRONTIÈRE ? TELLES SONT LES QUESTIONS PRINCIPALES AUXQUELLES L'ARTICLE TENTE DE RÉPONDRE.

I. Introduction

Pendant des siècles, des cessions de territoires aux dépens du vaincu ont fait partie de tout traité de paix en Europe. Discréditées au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la souveraineté nationale à l'époque de l'État-nation moderne, elles n'ont pourtant jamais disparu. Les traités de paix après la fin de la Première Guerre mondiale en étaient amplement chargés au point que de nouveaux mouvements revanchards et irrédentistes virent le jour.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les alliés anglo-saxons voulurent à tout prix éviter un tel scénario. Dans la Charte de l'Atlantique, signée le 14 août 1941, Roosevelt et Churchill proclamaient le désir "de ne voir aucune modification territoriale qui ne soit en accord avec les vœux librement exprimés des peuples intéressés". Ce principe n'empêchera pas pour autant les voisins de l'Allemagne vaincue de développer un appétit plus ou moins grand vis-à-vis de pans entiers du territoire allemand. Cependant, si les ouvrages historiques concernant le territoire à l'est de la ligne Oder-Neisse sont devenus légion, les modifications de la frontière occidentale de l'Allemagne – à l'exception notable de la Sarre – n'ont pas fait couler beaucoup d'encre.

En ce qui concerne la frontière belgo-allemande, onze ans s'écouleront entre la fin de la guerre et la signature d'un traité d'amitié en septembre 1956. Celui-ci constitue le premier accord librement négocié dans l'histoire de cette frontière. Il est un des symboles du rétablissement des relations bilatérales belgo-allemandes après 1945. Conclu "dans un esprit européen", le règlement de la question frontalière s'efforçait de tenir compte des intérêts mutuels et est devenu, de ce fait, un bel exemple du rapprochement – implanté dans la construction européenne – entre les populations des anciens ennemis. C'est ce qui justifie – à notre avis – que l'on s'efforce d'arracher cet épisode d'un oubli relatif.

Le présent article traite des années 1945 à 1949. Le *terminus ad quem* correspond à une décision des alliés anglais et américains datée de mars 1949 d'autoriser les pays du Benelux et la France à procéder provisoirement à quelques rectifications de frontière à leur profit. 1949 est également l'année de la création de la République fédérale d'Allemagne. Lorsque cet État – créé sur base d'un statut d'occupation – commencera dans les années 1950 à développer sa propre politique étrangère, celle-ci mènera – en parallèle avec sa politique européenne – à la conclusion de traités bilatéraux à l'image de celui avec la Belgique de 1956 ou, revêtant un caractère hautement symbolique, de celui avec la France de 1963.

La période traitée est celle des 'revendications maximalistes', celle d'une opinion publique qui, eu égard à l'occupation et souvent poussée par des ressentiments anti-allemands, réclame des réparations adéquates. Plus d'une fois, le souvenir de 1918 s'impose. Il suffit de considérer qui est à la tête des mouvements annexionnistes pour constater le bien-fondé de cette analogie. Mais c'est aussi la période des grandes conférences diplomatiques sur l'avenir de l'Allemagne, où le gouvernement belge désire jouer un rôle.

II. La naissance des revendications territoriales belges

Un rendez-vous diplomatique

Le 31 janvier 1947, le directeur général de la politique du Ministère des affaires étrangères, le baron Hervé de Gruben, présente devant le Conseil des adjoints des ministres des Affaires étrangères alliés les vues belges concernant l'avenir de l'Allemagne vaincue. Son intervention est basée sur deux documents que le gouvernement de Bruxelles vient de remettre aux gouvernements alliés et qui contiennent précisément "Les considérations du gouvernement belge sur la politique des puissances alliées à l'égard de l'Allemagne"¹ et les "Revendications de la Belgique à l'égard de l'Allemagne"². Ces mémorandums sont le résultat de l'examen des revendications économiques et territoriales par le gouvernement. Remis aux grands alliés à leur demande, ils devraient marquer – aux yeux des responsables à Bruxelles – un pas important en vue de la participation belge au règlement de la question allemande. Néanmoins, l'on ne saurait comprendre la politique belge dans la 'question allemande' sans prendre en compte un troisième document – également conçu par le gouvernement. Il s'agit d'un mémorandum remis aux membres du Conseil des ministres des Affaires étrangères, réunis à New York le 14 novembre 1946³. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, la Belgique y formule

1 Considérations du gouvernement belge sur la politique des puissances alliées à l'égard de l'Allemagne, 17.1.1947 (AMAEB, 12891-1).

2 Revendications de la Belgique à l'égard de l'Allemagne, 17.1.1947 (AMAEB, 12891-1).

3 Texte intégral dans : Mémorandum du gouvernement belge du 14 novembre 1946 (AMAEB, 12886 et 12891-1).



• Paul-Henri Spaak attentif aux propos de Winston Churchill, le jour où l'homme d'Etat belge est élu comme président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 11 août 1949.
(Photo CEGES)

officiellement ses projets en vue d'un règlement territorial pour l'Allemagne. L'intention du ministre Spaak et de ses collaborateurs au Ministère des affaires étrangères – qui conçoivent et coordonnent toute la politique belge dans la question allemande – paraît claire : faire disparaître les anomalies et complications inutiles causées par le tracé de frontière antérieur ⁴. Il est d'ailleurs indéniable que la frontière qui a été fixée lors des négociations belgo-allemandes des années 1922 à 1924, présente de nombreux inconvénients et relève presque du non-sens. On ne doit pas y voir de hasard, puisque les Allemands voulaient – par un tracé compliqué – démontrer le caractère inapproprié du rattachement d'Eupen-Malmedy à la Belgique ⁵. Un nouveau tracé de la frontière

4 Pour le tracé de frontière fixé après la Première Guerre mondiale et l'annexion d'Eupen-Malmedy, voir : KLAUS PABST, "Das Problem der deutsch-belgischen Grenze in der Politik der letzten 150 Jahre", in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 77, 1966, p. 203-205 et – à lire avec prudence à cause d'une sélection de sources parfois malheureuse – SALLY MARKS, "The belgo-german border, 1914-1956", in CHRISTIAN BAECHLER & CAROLE FINK (dir.), *L'établissement des frontières en Europe après les deux guerres mondiales. Actes des colloques de Strasbourg et de Montréal (juin et septembre 1995)*, Berne/Berlin, 1996, p. 117-129.

5 CARLO LEJEUNE, *Die deutsch-belgischen Kulturbeziehungen 1925-1980. Wege zur europäischen Integration ?*, Cologne, 1992, p. 283.

belgo-allemande est donc envisagé dans ce mémorandum, le gouvernement réclamant le rattachement du saillant de Hergenrath (50 ha), de la route d'Aix-la-Chapelle à Raeren où "la fraude sévit [...] sur une échelle considérable", des routes de Rötgen à Fringshaus et de Fringshaus à Lammersdorf et Konzen et de la "section de la voie ferrée Raeren-Kalterherberg et des enclaves allemandes à l'ouest de celle-ci"⁶, c'est-à-dire des localités de Münsterbildchen, Rötgen, Lammersdorf, Konzen, Mützenich et Ruitzhof. De plus, on demande la languette de Sourbrodt (7 ha) et l'enclave de Hemmeres. La nouvelle frontière – à l'extrémité sud – serait constituée par le ruisseau Breitenbach et se situerait à une centaine de mètres à l'est de la voie ferrée de Saint-Vith à Trois-Vierges. Selon les chiffres du gouvernement, le total des rectifications proposées comporte une population estimée à 3850 Allemands habitant une superficie de 30 km².

Dans les "Revendications de la Belgique à l'égard de l'Allemagne" de janvier 1947, ces demandes concrètes de rattachement de territoires allemands sont absentes. Par contre, on peut y lire : "La rectification de frontière mentionnée [dans le mémorandum du 14 novembre 1946] est pour le moment la seule revendication d'ordre territorial présentée par le gouvernement belge. Celui-ci se réserve le droit de faire valoir des revendications complémentaires au cas où d'autres alliés bénéficieraient d'agrandissements territoriaux aux dépens de l'Allemagne et/ou avantages économiques corrélatifs"⁷. Une lecture approfondie des deux mémorandums du 17 janvier 1947 montre qu'une politique d'annexions a été abandonnée, mais que des revendications économiques comprenant la mainmise sur certaines ressources économiques en Rhénanie ou leur exploitation par la Belgique s'y trouvent toujours. Il semble que Spaak ait demandé de garder cette position qu'il ne défendra d'ailleurs que très mollement pour ne pas contrarier les gouvernements luxembourgeois et néerlandais qui ont présenté des revendications beaucoup plus importantes⁸.

Le baron de Gruben, muni de ces revendications et considérations qu'il sait modérées, ne doit d'ailleurs pas beaucoup évoquer le règlement territorial lors de son *hearing* à Londres⁹. Le débat tourne autour des conditions d'un traité de paix avec l'Allemagne qui, aux yeux de la diplomatie belge, serait prématuré et devrait plutôt prendre la forme d'un traité entre les Alliés réglant le statut de l'Allemagne. Au sujet des *territorial claims*, de Gruben peut se contenter de répéter le contenu des textes officiels¹⁰. Pour trouver un écho allié au *hearing*, il faut attendre quelques semaines. Le directeur du Bureau des

6 Pour la citation : PASCAL DELOGE, *Une coopération difficile : Belgique et Grande-Bretagne en quête de sécurité à l'aube de la guerre froide*, (Travaux du Centre d'histoire militaire, n° 34), Bruxelles, 2000, p. 151.

7 Revendications de la Belgique... (AMAEB, 12891-1).

8 JACQUES WILLEQUET, *Paul-Henri Spaak. Un homme des combats*, Bruxelles, 1975, p. 144-146.

9 FRUS, 1947, t. 2, p. 42-43.

10 Exposé du baron de Gruben, délégué de la Belgique, devant les représentants des ministres des Affaires étrangères, à Londres, le 31 janvier 1947, 13.2.1947 (AMAEB, *Circulaire d'information n° 7*, 12891-1).

affaires européennes au *State Department*, Matthews, écrit alors dans un compte rendu du 27 février relatant une entrevue de fonctionnaires américains avec leurs homologues du *Foreign Office* que les revendications territoriales belges sont considérées par les Anglais de “‘*minor rectification*’ which is well founded”¹¹. Le fait que les alliés anglo-saxons portent un jugement plutôt bienveillant à l’égard des demandes belges, n’aura pourtant pas de conséquences immédiates. Dans la question frontalière, les moulins de la diplomatie moudront très lentement.

Comment en est-on arrivé à ces revendications ? Qui sont les acteurs dans le dossier épineux de la question allemande ? Quelle est la place de ce problème dans le cadre de la politique allemande du gouvernement belge ? Pour tenter de répondre à ces questions, il nous faut remonter le courant et plonger dans les derniers mois de la guerre.

La question frontalière – une forme de réparation

La première revendication territoriale de la Belgique libérée est la restauration de l’intégralité de son territoire. Les territoires annexés *de facto* au *Reich* par le *Führererlass* du 18 mai 1940 et le *Verwaltungserlass* du 29 mai 1940, c’est-à-dire les communes d’Eupen-Malmedy et dix communes de la ‘vienne’ Belgique, sont réintégrés en Belgique après la libération de septembre 1944 et la fin de la bataille des Ardennes en février 1945¹². Dès mai 1944, le *State Department* de Washington a accepté ce rétablissement de frontière et l’a jugé évident¹³.

À Bruxelles, la question d’éventuelles réparations occupe surtout les diplomates du Ministère des affaires étrangères qui se sont rapidement penchés sur la question tout en gardant un contact très étroit avec les autorités alliées. Les premières traces de projets réclamant des territoires allemands se trouvent d’ailleurs dans un rapport que l’ambassadeur des États-Unis à Londres, Winant, envoie au secrétaire d’État le 7 avril 1945 : “*Belgian ambassador has addressed letters to the members of the European Advisory Commission proposing cession of German territory to Belgium. [...] the Belgian Government merely requested restoration of Belgian pre-1940 territorial integrity. Fuller study leads his Government to consider the desirability of making a slight rectification in the German-Belgian frontier as established [...] on the basis of the [...] Versailles Treaty. This*

11 “Une ‘rectification mineure’ qui est bien fondée” (*FRUS*, 1947, t. 2, p. 182-184).

12 Nous ne pouvons nous intéresser ici au problème de la non-reconnaissance de cette annexion par la Belgique et les conséquences pour l’épuration civique, voir FREDDY CREMER & WERNER MIESSEN, *Spuren. Materialien zur Geschichte der deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Einführung*, Eupen, 1996, p. 15-27. Mentionnons tout de même que les protestations du gouvernement belge contre cette annexion ne datent que de 1943, voir LUC DE VOS & THIBAUT VANDAMME, “Der Verzicht Belgiens auf die Ostkantone”, in *Zwischen Venn und Schneifel*, 1995, n° 7, p. 19. La dernière localité belge libérée est Krewinkel (auj. commune de Büllingen), le 3 février 1945.

13 *FRUS*, 1944, t. 1, p. 302.

*settlement left in German hands part of the Eupen-Malmedy railroad in the German county of Montjoie. To end the abuses and incidents which arose from this transit arrangement the Belgian Government is studying the possibility of securing reparation for these damages [les dommages de guerre, C.B.] by requesting the assignment of natural resources located in German territory near the Belgian frontier [...]. Such reparation would mean transferring to definitive or temporary Belgian sovereignty certain neighbouring territories outside the Montjoie zone”*¹⁴. Dégageons les traits principaux du document : a. La restauration du territoire – qui a déjà été mentionnée; b. Les rectifications de frontière pour remédier aux incidents s’étant produits dans l’Entre-deux-guerres dans la région du chemin de fer Eupen-Malmedy, le fameux *Vennbahn*; c. Les revendications d’ordre économique – allant jusqu’à l’annexion de territoires allemands contenant des infrastructures industrielles importantes. La restauration du territoire obtenue dès la fin des hostilités, l’intérêt se concentre sur les deux derniers points. Il sera donc nécessaire de retracer dans la suite les circonstances de leur apparition, les protagonistes derrière ces revendications et la formulation de la position officielle de la Belgique par le ministre et ses collaborateurs.

Quel est l’état d’esprit qui règne au Ministère des affaires étrangères pendant les premiers mois de 1945 ? Un document d’époque nous fournit de précieuses indications à ce propos. Il s’agit du compte rendu d’un entretien de Spaak avec l’ambassadeur de France en Belgique, Raymond Brugère. “Il a commencé par exposer qu’il n’y avait guère à espérer de l’Allemagne de réparations substantielles en argent et même en ce qui concerne des prestations en nature [...]”. Le ministre aborde “la question de savoir si pour la Belgique, il n’y aurait pas lieu de réclamer, à titre définitif, par voie de rectification de frontière, un certain nombre de richesses naturelles situées à proximité de ses limites actuelles et dont l’annexion constituerait, sans intervention de personne, la meilleure garantie des légitimes récupérations auxquelles elle peut prétendre. Dans la pensée du ministre, il ne conviendrait pas sous ce couvert, de procéder à des annexions susceptibles de poser pour la Belgique le délicat problème d’absorption de populations hostiles ou inassimilables”¹⁵. Outre la nature des rectifications, nous pouvons extraire deux idées majeures de ce texte : primo, la volonté belge d’obtenir des réparations pour les dommages subis par l’occupation allemande, et secundo, le souci d’éviter une annexion de populations

14 “L’ambassadeur belge a adressé des lettres aux membres de l’EAC proposant la cession de territoire allemand à la Belgique. [...] Le gouvernement belge demande surtout la restauration de l’intégralité du territoire d’avant 1940. Une étude plus approfondie conduit son gouvernement à considérer les avantages de faire une rectification très mince de la frontière établie [...] sur la base [...] du traité de Versailles. Ce règlement laissait aux mains des Allemands une partie du chemin de fer Eupen-Malmedy dans le cercle allemand de Montjoie. Pour en finir avec les abus et incidents dus à cet arrangement, le gouvernement belge propose la rectification très mince de frontière. [...] Le gouvernement belge étudie la possibilité d’assurer la réparation des dommages [de guerre, C.B.] en réclamant une cession de ressources naturelles proches de la frontière belge. [...] Une telle réparation signifierait le transfert définitif ou temporaire sous souveraineté belge de certains territoires voisins hors de la zone de Montjoie” (*FRUS*, 1945, t. 3, p. 220-221).

15 Brugère pour Jeanneney, ministre des Affaires étrangères a.i. (*DDF*, 1945, t. 1, doc. n° 376, p. 690-691).

allemandes qui deviendra le fil rouge de la conduite de Spaak dans la question frontalière. Que Spaak s'en ouvre à l'ambassadeur français ne doit évidemment rien au hasard. Nous sommes à l'époque des grandes conférences sur l'avenir de l'Allemagne et les Français connaissent également quelques angoisses concernant leurs revendications, notamment sur la Sarre. La veille, au Conseil des ministres, Spaak a présenté pour la première fois un projet d'annexions qu'il préfère "placer plutôt sous l'angle économique qu'historique. La zone que nous réclamerions comprendrait 60.000 ha de forêt, 2 barrages, quelques chemins de fer. Elle serait peuplée de plus de 100.000 Allemands"¹⁶. Le ministre des Affaires économiques, de Smaele, et son collègue au Ravitaillement, le communiste Lalmand, expriment leur crainte de voir la remontée d'"un irrédentisme. La zone que la Belgique annexerait ne constitue pas la réparation du préjudice que nous avons subi. C'est à peine un hors-d'œuvre pour quelqu'un qui a très faim"¹⁷.

La première constatation qui s'impose est que Spaak suit pratiquement à la lettre les positions formulées à ce moment par ses fonctionnaires. Le 13 avril 1945, Robert Fenaux lui a déjà adressé une note très fouillée au sujet des réparations territoriales¹⁸. Résumant les arguments historiques en faveur de certaines annexions, il y constate que "l'argument historique n'a plus qu'une valeur relative dans le droit public moderne. [...] L'argument de la réparation des dommages que nous avons subis aura donc beaucoup plus de force que l'argument historique". Le document formule également des projets d'annexions concrets. On y trouve le chemin de fer de Montjoie, les forêts qui s'étendent entre Mérode et Prüm, les barrages de l'Urft et de la Roer et la section centrale du chemin de fer entre Cologne et Luxembourg. Ce sont donc exactement les revendications que Spaak présentera – dans leurs contours – devant le Conseil des ministres. Dans ses conclusions, Fenaux glisse une autre remarque essentielle : il met tout le monde en garde contre l'éventualité de retomber dans la situation vécue pendant l'Entre-deux-guerres à Eupen-Malmedy¹⁹. La position du gouvernement et du ministre est somme toute peu claire. D'un côté, l'on y décèle la volonté d'obtenir de larges réparations économiques pouvant impliquer l'annexion de territoires assez vastes et une population de 100.000 Allemands, et de l'autre, la volonté manifeste de ne pas annexer des populations allemandes. Pour tâcher de résoudre cette ambiguïté apparente, il faut aller à la recherche d'autres acteurs du dossier frontalier tout en gardant le contexte de 1945 en tête. Nous

16 Procès-Verbal du Conseil des ministres, 24.5.1945, p. 5-6 (AGR, <http://arch.arch.be>).

17 *Ibidem*.

18 Note schématique résumant les arguments par lesquels la Belgique peut justifier les revendications territoriales qu'elle formulera au dépens de l'Allemagne vaincue, 13.4.1945, 23 p. (AMAEB, 12887).

19 Sur le conflit entre irrédentistes et camp 'pro-belge' à Eupen-Malmedy pendant l'Entre-deux-guerres, voir en langue française : ALAIN COLIGNON, "Ostkantone", in *Les dix-huit jours*, (Jours de Guerre, 2), Bruxelles, 1990, p. 105-113; CHRISTOPH BRÜLL, "Un passé mouvementé : l'histoire de la Communauté germanophone de Belgique", in KATRIN STANGHERLIN e.a. (dir.), *La Communauté germanophone de Belgique - Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*, Bruges, 2005, p. 26-32.



- Le politicien, publiciste et poète Pierre Nothomb, partisan d'une politique agressive d'annexion vis-à-vis de l'Allemagne. Dans sa vision chimérique d'une Grande Belgique, tout le bassin industriel situé entre Aix-la-Chapelle et Cologne devait revenir à la Belgique.
(Photo Max, Archives et Musée de la littérature)

sommes à un moment où les ressentiments anti-allemands fleurissent partout. La volonté de 'faire saigner' les Allemands est omniprésente et rencontre d'autant plus de succès que personne ne connaît à ce moment le sort de l'ennemi vaincu²⁰. En Belgique, l'expérience de l'occupation et le traumatisme des deux invasions en vingt-cinq ans ne font que renforcer ces sentiments anti-allemands²¹. Encore faut-il que ces ressentiments aient un porte-voix, un groupe de personnes qui les transforment en revendications à l'égard de l'Allemagne.

20 Il n'est point besoin de décrire ici les différents projets développés en vue de régler le problème allemand, dont le 'Plan Morgenthau' n'est que le plus connu. Voir e.a. : WOLFGANG BENZ, *Potsdam 1945. Besatzungsherrschaft und Neuaufbau im Vier-Zonen-Deutschland*, (Deutsche Geschichte der neuesten Zeit), 3^e éd., Munich, 1994, p. 25-118 et KLAUS-DIETMAR HENKE, *Die amerikanische Besatzung Deutschlands*, (Quellen und Darstellungen zur Zeitgeschichte, 27), 2^e éd., Munich, 1996, p. 37-147.

21 CARLO LEJEUNE, "Auswärtige Kulturpolitik und freier Kulturmarkt in den deutsch-belgischen Kulturbeziehungen nach 1945", in *Geschichte im Westen*, 1998, n° 2, p. 233-234 apporte des éléments de réflexions très intéressants quant aux mentalités belges à l'égard de l'Allemagne.

Le Comité belge du Rhin (CBR) et la ‘question frontalière’

Au début du mois de février 1945 est fondé à Bruxelles le Comité belge du Rhin²². Parmi ses membres nous trouvons le prince Louis de Mérode, l'écrivain François Drion de Chapois et le sénateur Pierre Nothomb. La présence de ce dernier parmi les fondateurs revêt une importance particulière. C'est lui qui incarne les revendications territoriales de la Belgique après la Grande Guerre, le rêve d'une 'Grande Belgique' qui aurait compris les embouchures de l'Escaut, le Limbourg hollandais, le Luxembourg et quelques cercles allemands. En 1918, il a été le fondateur du Comité de politique nationale dont l'objectif était de propager ces demandes d'annexion au sein de la population belge²³. Nous le retrouvons donc au début de 1945 dans un nouveau comité. Un texte rédigé par les fondateurs du CBR à l'issue de la réunion constitutive nous informe sur leur motivation : "À l'initiative de personnalités appartenant aux trois partis traditionnels et au monde économique et militaire a été fondé [...] un CBR. Il a pour but de mettre en lumière le droit et le devoir de la Belgique d'avoir, en commun si possible avec la Hollande et le Luxembourg et d'accord avec ses grands alliés, une politique d'influence et de sécurité dans les territoires rhénans qui font face à ses frontières de l'est"²⁴. Pierre Nothomb fait fonction d'intermédiaire entre le Comité et le Ministère des affaires étrangères.

Dès le 5 février 1945, il est contacté par Spaak par un courrier dans lequel ce dernier affirme qu'"il est indispensable que le public belge s'intéresse aux problèmes qui peuvent être posés lors de la discussion des conditions de paix, et par conséquent, plus spécialement au problème du Rhin"²⁵. Derrière ces propos très généraux se cache une angoisse diffuse chez Spaak qui ne semble pas encore bien savoir comment traiter le nouveau groupement. Dans sa réponse, Nothomb tente de distraire ces appréhensions en évoquant le but du CBR "de vous donner le soutien d'une opinion publique éclairée et agissante dont les ministres des Affaires étrangères de la Belgique n'ont jamais senti assez le bienfait". De plus, "nul ne songe ni ne songera à créer une confusion quelconque entre votre action et la nôtre ; ni à compromettre la vôtre en quelque façon [...]"²⁶. On peut douter que Spaak ait été très touché par les explications du sénateur. Le signe le plus visible en est le retrait de tous les socialistes du CBR. Lors d'une entrevue qui a lieu le 27 février, Spaak confie à Nothomb que cela s'est produit sur son conseil. Ce dernier s'en montre assez frustré et reproche au ministre "les inconvénients pour la politique belge et même pour sa politique propre"²⁷. Il entreprend alors une nouvelle tentative de

22 BÉNÉDICTE MACCATORY, *Le Comité belge du Rhin et les problèmes européens en 1945-1949*, Louvain-la-Neuve, mém. lic. en histoire UCL, 1989-1990.

23 FRANCIS BALACE & MARIA DE WAELE e.a., *Pierre Nothomb et le nationalisme belge de 1914 à 1930*, Arlon, 1980.

24 Lettre confidentielle de Pierre Nothomb, 2.1945 [destinataire inconnu] (UCL, *Papiers Nothomb*, CBR : notes diverses). Cette lettre contient également une liste des membres du comité.

25 Spaak pour Nothomb, 5.2.1945 (UCL, *Papiers Nothomb*, CBR : correspondance officielle).

26 Nothomb pour Spaak, 7.2.1945 (FPHS, *Allemagne*, F117, doc. 2684).

27 Note sur mon entretien avec Spaak, 27.2.1945 (UCL, *Papiers Nothomb*, CBR : notes diverses).

réconcilier Spaak aux objectifs du CBR en lui soufflant des détails d'un entretien qu'il a eu avec Brugère, l'ambassadeur de France, le prince Louis de Mérode et Jules-Albert Jaeger, militant alsacien de longue date, président du Comité d'études européennes de Strasbourg et attaché à l'état-major du général de Lattre, à l'ambassade française. Jaeger, présenté par Brugère comme "l'homme de France qui connaît le mieux le problème du Rhin", s'intéresse à la composition du CBR et soulève le problème de la Rhénanie. Nothomb plaide en faveur d'un morcellement de l'Allemagne et fait comprendre aux Français que, selon lui, la Belgique ne devrait pas concevoir une politique commune avec la France sans l'accord des États-Unis et surtout de la Grande-Bretagne²⁸. Indépendamment du contenu de la conversation, nous constatons qu'un des objectifs du CBR semble être rencontré : le contact avec des milieux français. La conversation à l'ambassade n'est pas la première réaction française à la création du Comité. Le 8 février, le président du Comité d'études pour les frontières françaises de l'est et le problème de l'Allemagne occidentale, Fernand L'Huillier, a félicité les fondateurs et émis l'espoir d'une collaboration entre les deux comités. Nous allons voir que le CBR entrera en contact avec d'autres groupements français et néerlandais en 1946 et que des actions communes seront menées. Pour le moment, Nothomb et ses amis ont d'autres intérêts.

Pour gagner l'oreille du gouvernement, une nouvelle stratégie est établie. Le socialiste Spaak peut ne pas vouloir entendre Pierre Nothomb, catholique léopoldiste et membre du CBR, mais le ministre des Affaires étrangères peut difficilement refuser d'entendre le sénateur Nothomb, membre de la Commission sénatoriale des affaires étrangères. Les séances de cette commission en présence du ministre se résument d'ailleurs fort souvent à des débats entre Spaak et Nothomb. Quand le socialiste se plaint du peu de soutien qu'on lui accorde en vue de la conférence de San Francisco, le baron lui en impute la responsabilité : "Pourquoi [le ministre] minimise-t-il le CBR ?"²⁹.

Les autres membres du CBR ne restent pas inactifs et l'on peut observer que différentes études sur le problème de la Rhénanie et des réparations sont entreprises. Leur résultat le plus tangible est une lettre du 20 avril 1945 rédigée par un des membres, le colonel BEM e.r. de Lannoy, coryphée après 1919 de toute une agitation subversive en Rhénanie. Les destinataires de ce courrier sont le général Tilkens, chef de la Maison militaire du Roi, le baron Nothomb, le Prince-Régent et le Roi. L'ancien officier reprend les revendications formulées dans les documents du Ministère des affaires étrangères, et en ajoute de nouvelles. Ainsi, il propose "la construction par les Allemands, suivant nos plans, du prolongement du canal Albert de Lanaeken au Rhin, immédiatement au nord de Cologne, avec port belge à l'accès du Rhin". Il réclame l'intégration "à notre territoire" du bassin houiller au nord et à l'est d'Aix-la-Chapelle, des gisements de plomb,

²⁸ Nothomb pour Spaak, 27.2.1945 (FPHS, *Allemagne*, F117, doc. 2685-2686).

²⁹ Procès-verbal de la Commission des affaires étrangères du Sénat, 29.3.1945 (UCL, *Papiers Nothomb*, n° 5117).

de fer et de cuivre de la région précitée et “éventuellement” du bassin riche en lignite entre Aix-la-Chapelle et Cologne³⁰. Une autre étude qui mérite notre attention est celle d’un ingénieur, membre du CBR, qui envoie en juillet 1945 ses projets au ministre des Affaires étrangères. Il y plaide en faveur d’un morcellement de l’Allemagne et d’une rectification “des limites des nouveaux États germaniques au profit des États voisins, ses victimes”. Pour la Belgique, il réclame la rive gauche du Rhin, délimitée au sud par “un parallèle à la latitude de Leidenborn” et au nord par un “parallèle passant par Viersen au Nord de Mönchengladbach”. Il propose la création d’un “Protectorat de Westphalie” à l’administration duquel la Belgique devrait participer pour lui “assurer, dans l’avenir, des quantités de charbon croissantes dans le temps, au fur et à mesure de l’épuisement de notre propre gisement. C’est pour la Belgique une question de vie et de mort”³¹. À notre connaissance, ces deux lettres comportent les revendications les plus substantielles en termes d’accroissement du territoire belge et de réparations économiques formulées à ce moment. Derrière l’argumentation scientifique de l’ingénieur, on perçoit fortement l’amalgame entre sentiments anti-allemands et l’incertitude qui règne par rapport au sort de l’Allemagne. Les lettres sont caractéristiques de ces milieux belges qui se sont découvert un gros appétit annexionniste, voulant ainsi atteindre une politique d’influence belge en Allemagne. Il convient maintenant de s’interroger sur l’impact qu’ont pu avoir ses revendications ‘maximalistes’ sur l’attitude des diplomates et fonctionnaires de la rue de la Loi.

À la recherche d’une position belge

Pour les diplomates à Bruxelles, l’heure est toujours à la collecte d’informations. Lors d’une conférence de la Fondation universitaire, Robert Fenaux présente au professeur de Bethune de l’Université de Louvain les vues concernant des revendications territoriales qu’il a exposées, comme nous l’avons souligné, dans une note à son ministre. Le scientifique ne formule aucune objection quant aux projets de rectifications des frontières proposés par le Ministère³². Les vues coïncident entre le géographe et le fonctionnaire et c’est dans la même optique que Spaak présentera ces projets de rectifications au Conseil des ministres du 24 mai.

Quelques semaines plus tard, la situation s’est modifiée à la suite de la conférence de Potsdam qui donne une nouvelle orientation à la question allemande. La déchirure entre l’Est et l’Ouest est de plus en plus perceptible et Potsdam deviendra ainsi le symbole de

30 Avantages économiques à nous faire octroyer en pays rhénan, 13.4.1945 (AMAEB, 12891-1). Adresser une lettre au Roi, toujours prisonnier à ce moment, est évidemment une simple précaution oratoire.

31 ÉMILE DUQUESNE, *La Belgique et l’Allemagne*, 18.7.1945, 6 p. (AMAEB, 12891-1).

32 Note de Robert Fenaux sur une conférence donnée par le prof. Pierre de Bethune intitulée “Les frontières de la Belgique”, Fondation universitaire de Belgique, 19.4.1945 (AMAEB, 12891-1).

la fin de l'unité allemande³³. Discutant les résultats de la conférence avec l'ambassadeur français, Spaak se montre très déçu parce que la question des réparations n'a pu être résolue, ce qui l'amène à "réviser quelque peu ses vues touchant à des annexions territoriales éventuelles [...]. Il a notamment fait allusion à la région d'Aix-la-Chapelle : sans qu'elle soit attribuée définitivement à la Belgique et à la Hollande, elle pourrait, selon lui, se voir doter, à leur profit, d'un régime rappelant celui qui avait, en 1919, été institué dans la Sarre"³⁴.

Le 30 août, dans sa réponse à une interpellation de Nothomb au Sénat "sur les déficiences de la politique du gouvernement vis-à-vis du problème des réparations et des sécurités à exiger de l'Allemagne", Spaak réapparaît très détendu. Le baron qualifie les réparations territoriales comme "notre plus sûre réparation" et reproche à nouveau au ministre de ne pas profiter de l'"utilité du CBR" comme c'est le cas aux Pays-Bas³⁵. Sur un ton très léger, le chef de la diplomatie belge commence sa réplique : "Je n'ai pas de grands projets d'annexion, et l'exemple, non pas du gouvernement hollandais, mais de certains groupements hollandais qui publient force brochures et force cartes, me fait vous dire ceci : – Je suis sûr, M. Nothomb, que vous comprendrez l'allusion – qui, après une guerre, n'a pas son petit comité de politique nationale ?". Dans l'hilarité générale sur les bancs, c'est maintenant l'homme d'État qui poursuit : "Le gouvernement hollandais est sage assez et il ne se lancera pas dans une politique qui pourrait avoir pour l'avenir de l'Europe des conséquences probablement difficiles à peser exactement dès maintenant, mais qui ne seraient pas heureuses. Pour ma part, mes désirs d'annexions sont donc relativement très modérés. Il s'agit de rectifications de frontières et, si c'est possible, de mettre la main sur certaines richesses, bois, forêts et barrages qui sont directement à notre portée. Mais ne nous faisons pas d'illusions. J'ai examiné de près ce que cela représente au point de vue économique : c'est intéressant, mais pas considérable, et je pense que c'est loin de suffire"³⁶. Profitons de cet extrait de discours pour esquisser rapidement la position de Spaak dans la question allemande qui a – sans aucun doute – fortement influencé les autres membres du gouvernement. Il y a très peu de certitudes, mais beaucoup d'idées vagues. Il est certain que Spaak souhaite – c'est déjà le cas à Londres d'ailleurs³⁷ – un relèvement économique rapide de l'Allemagne vaincue³⁸. Pour le reste, il exprime le

33 HERMANN GRAML, "Die deutsche Frage", in THEODOR ESCHENBURG (dir.), *Jahre der Besatzung, 1945-1949*, (= KARL-FRIEDRICH BRACHER, THEODOR ESCHENBURG, JOACHIM FEST & EBERHARD JÄCKEL (dir.), *Geschichte der Bundesrepublik Deutschland*, t.1), Stuttgart, 1983, p. 304-326; WOLFGANG BENZ, *op.cit.*, *passim*.

34 Brugère pour Bidault (DDF, 1945, t. 2, doc. n° 91, p. 235-236). Rappelons que la Sarre avait été placée sous mandat de la Société des nations jusqu'en 1935.

35 APS, 1945, p. 614-618.

36 *Idem*, p. 666.

37 *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak. Textes réunis et présentés par Paul-F. Smets*, t.1, Bruxelles, 1980, p. 25.

38 Sur les aspects économiques de la position belge dans la question allemande, voir GINETTE KURGAN-VAN HENTENRYK, "La Belgique et le relèvement économique de l'Allemagne", in *Relations internationales*, n° 51, automne 1987, p. 343-363.



- Le baron Hervé de Gruben, le haut diplomate qui, début 1947, exposa la politique belge à l'égard du vaincu aux Alliés. (Photo CEGES)

plus souvent devant les membres du Parlement des idées très générales, poursuivant deux objectifs : primo, rassembler une grande partie des parlementaires derrière sa position – la position gouvernementale –; secundo, avoir toujours plusieurs cartes à jouer en main³⁹. La question de Spaak, ‘caméléon politique’, celle des nuances qui peuvent parfois séparer pragmatisme et opportunisme, peut également être posée concernant son attitude envers l’Allemagne et les Allemands⁴⁰.

Entre-temps, les fonctionnaires au Ministère approfondissent leur examen des revendications territoriales et économiques sur base de la position formulée par Fenaux et Spaak. Une note de septembre dresse une liste des apports pour l’économie belge en ressources forestières, en eau et électricité, et en ressources charbonnières⁴¹. Si la richesse de cette région “intéresse au plus haut degré l’économie belge”, les études montrent que “la partie de la production locale, qui pourrait être cédée à la Belgique sans compromettre sérieusement la structure économique normale de la région d’Aix-la-Chapelle, Düren, etc., paraît être assez limitée”. Ce document marque le début d’une nouvelle étape dans l’examen du problème. Il est une chose de revendiquer des territoires et ressources économiques pour la Belgique et d’en mesurer l’apport pour l’économie belge, il en est une autre de constater les conséquences pour les territoires allemands qui ne seraient pas compris dans une rectification ou annexés. Cette perspective déterminera de plus en plus l’attitude de ceux qui sont chargés d’étudier la question frontalière.

Un des informateurs les plus importants du ministre des Affaires étrangères est le commissaire adjoint de l’arrondissement de Malmédy, Henri Hoen⁴². Cet Eupenois qui devient “l’homme fort des cantons de l’Est” dans les années d’après-guerre, fournit régulièrement des renseignements sur la situation à la frontière. En outre, il intègre la politique restrictive du gouvernement belge en matière de passages de celle-ci. Cette politique se justifie, aux yeux du gouvernement et de son fidèle exécuter, par le souci d’étouffer dans l’œuf toute remontée d’irréductibilisme dans les cantons d’Eupen, Malmédy et Saint-Vith⁴³. “Au point de vue belge, nous avons un intérêt capital à ce que les populations rédimées aient le moins possible de contacts, de rapports quelconques avec la population rhénane”⁴⁴. En décembre 1945, il fait des propositions très concrètes pour permettre à la Belgique d’obtenir les réparations voulues. Pour comprendre ces propo-

39 Un exemple typique est constitué par les passages concernant l’Allemagne dans le fameux discours du 6 décembre 1944 devant les députés de la Chambre (les “trois étages de la paix”) (APC, 1944-45, 6.12.1944, p. 91).

40 Selon la formule de MARIA DE WAELE, “Politieke kameleon of ultieme overlever? Michel Dumoulin Biografie van Paul-Henri Spaak”, in *Brood en Rozen*, 1999, n° 4, p. 93-101.

41 Valeur économique des cercles de Montjoie et Schleiden (avec empiètement sur les cercles d’Aix-la-Chapelle et Düren au nord, Prüm et Daun au sud), 9.1945 (AMAEB, 12887).

42 FREDDY CREMER & WERNER MIESSEN, *op.cit.*, p. 27.

43 CARLO LEJEUNE, “Auswärtige...”, p. 237-238.

44 Hoen pour Fenaux, 24.4.1945 (AMAEB, 12891-1).

sitions, il faut évoquer ce qui forme alors le cœur de la politique belge en Allemagne : la création d'une zone d'occupation pour l'armée belge⁴⁵. Pour Hoen, la clé pour résoudre le problème des réparations économiques réside dans l'occupation militaire par l'armée belge. En ce qui concerne les rectifications de la frontière et le problème de l'annexion de populations allemandes, il propose d'annexer le cercle de Montjoie et la partie boisée du cercle de Schleiden sans que la population n'obtienne la nationalité belge⁴⁶. Il ne ressort pas de la documentation quelle a pu être l'influence de ces propositions sur les fonctionnaires à Bruxelles. Nous pouvons cependant constater qu'au Ministère l'annexion de vastes territoires allemands s'étendant d'Aix-la-Chapelle à Cologne ne semble plus être à l'ordre du jour.

Le CBR à la recherche d'une collaboration internationale... et les conséquences de l'initiative

En février 1946, le président du Comité de la rive gauche du Rhin, Albert Mallez, qui est également président d'honneur de l'Association française de la Sarre, invite le président du CBR, le prince Louis de Mérode, à collaborer à l'examen des questions de la Rhénanie et de la Ruhr en vue d'une "action commune auprès de nos gouvernements"⁴⁷. Le CBR accepte par la voix de son secrétaire, Drion de Chapois, et se déclare prêt à rencontrer les dirigeants parisiens. Cette rencontre a finalement lieu à Paris au mois de mai. Quelques extraits du procès-verbal de la rencontre sont publiés dans un communiqué le 26 juin 1946⁴⁸. Les responsables des comités belge et français y réclament la cession à la Belgique de différentes parties des cercles Prüm et Daun (la plus grande partie de ceux-ci devant être rattachée au Grand-Duché de Luxembourg) ainsi que "la partie du district d'Aix-la-Chapelle les prolongeant, jusqu'à et y compris les hauteurs dominant la plaine du Rhin". Personne ne parle d'annexions, il s'agit bien entendu de "rectifications de frontière". Une grande partie du procès-verbal est consacrée au problème de la Ruhr qui ne peut nous intéresser dans cet article⁴⁹. L'objectif des deux comités est clair et net : soustraire la Ruhr et le bassin rhénan à l'emprise de l'Allemagne.

L'action conjointe franco-belge ne manque pas de susciter de vives réactions en Allemagne. Le général Goethals, chef de la Mission militaire belge à Berlin, écrit dans une

45 Sur cette zone belge voir : PASCAL DELOGE, *op.cit.*, p. 252-274 et JEAN-MICHEL STERKENDRIES, *La Belgique et la sécurité de l'Europe occidentale 1945-1955*, Bruxelles, thèse de doctorat en histoire ULB, 2002, t. 1, p. 56-65.

46 Hoen pour Ministère des affaires étrangères, 5.12.1945 (AMAEB, 12891-1).

47 Mallez pour de Mérode, 20.2.1946 (UCL, *Papiers Nothomb*, CBR : correspondance avec le Comité de la rive gauche du Rhin).

48 Procès-verbal, 22.5.1946 (UCL, *Papiers Nothomb*, CBR : correspondance avec le Comité de la rive gauche du Rhin). Pour le communiqué : *AdG*, 1946, n° 16, p. 790.

49 Pour des études diplomatiques sur la question de la Ruhr : CARSTEN LÜDERS, *Das Ruhrkontrollsystem. Entstehung und Entwicklung im Rahmen der Westintegration Westdeutschlands 1947-1953*, Francfort/New York, 1988 et BEATE DORFEY, *Die Benelux-Länder und die internationale Ruhrbehörde. Kontrolle oder europäische Integration ?*, Essen, 1999.

note pour le ministre des Affaires étrangères que la publication du communiqué dans la presse allemande “a donné à croire à certains lecteurs qu’il s’agissait d’un accord entre les gouvernements et que la Belgique y formulerait officiellement des revendications territoriales. Plusieurs personnalités étrangères m’ont questionné à ce sujet. Je n’ai pas eu de peine à leur faire comprendre ce qu’était le Comité du Rhin et quelle était la portée du plan qu’il a élaboré. Quoiqu’il en soit, le public ignore la chose, peut fort bien se méprendre sur la nature de déclarations dont il semble que les auteurs eussent pu préciser l’origine. Il est à noter que jusqu’à présent aucun journal allemand n’a publié de commentaires au sujet de ce communiqué”⁵⁰. Georges Goethals, attaché militaire belge à Berlin jusqu’au 10 mai 1940, a pu nouer des contacts étroits avec les autorités alliées à Berlin et, de ce fait, est un informateur très précieux pour les diplomates de Bruxelles. La note que nous venons de citer en est un bel exemple. Il en découle des observations très intéressantes. Il n’existe pas encore de revendication territoriale officielle de la part du gouvernement belge. Ce n’est guère étonnant, toute la politique gouvernementale étant déterminée par une volonté manifeste de traiter la question frontalière avec discrétion. Plus important encore est la constatation que d’autres problèmes nécessitent des solutions plus immédiates. Pensons à l’organisation politique future de l’Allemagne. Les efforts du ministre belge et de ses homologues luxembourgeois et néerlandais sont orientés vers la participation des trois petits voisins occidentaux dans le règlement de la question allemande. Le fait que différents journaux allemands placent le communiqué des comités du Rhin en page une et les réactions suscitées ne font qu’anticiper les réactions violentes que provoqueront les communiqués gouvernementaux quelques mois plus tard. Une autre preuve en est un rapport de Goethals datant du mois de juillet. Il y répète que “le public allemand est convaincu que ces projets annexionnistes émanent des gouvernements belge et français”⁵¹. Les représentants des communistes, du *SPD*, du *CDU* et du *Zentrum* affirment tous qu’“un morcellement de l’Allemagne nuirait à l’union de l’Europe et y constituerait des foyers de désordre, engendrant des réactions analogues à celles qui ont mené au national-socialisme”. Le chef de la Mission militaire belge relève ici un argument qui sera utilisé par l’opinion publique et les politiciens allemands pour combattre les revendications territoriales des voisins de l’Allemagne : “l’union de l’Europe”. La publication des communiqués et les réactions déclenchées en Allemagne semblent confirmer la position de Spaak qui tente d’éviter un débat public sur ces questions.

Le CBR ne collabore pas seulement avec le comité frère français mais aussi avec un comité des voisins du Nord, le *Nederlandsche Comité voor Gebietsuitbreiding*. Dans une lettre commune aux ministères des Affaires étrangères respectifs, ils établissent une analogie entre la frontière allemande de l’Est et celle de l’Ouest. Si Russes et Polonais

⁵⁰ Goethals pour Spaak, 27.6.1946 (MRAHM, *Papiers Goethals*, 38/2, 11-15).

⁵¹ Goethals pour Spaak, 6.8.1946 (MRAHM, *Papiers Goethals*, 38/2, 11-15).

ont pu séparer l'Oder-Neisse de l'Allemagne avant tout traité de paix, il ne serait que normal de faire de même avec la Rhénanie et la vallée de l'Ems⁵². Cette lettre, datant du 1^{er} avril 1946, précède de quelques semaines seulement des consultations entre les deux gouvernements qui ont lieu à La Haye les 17 et 18 avril. Ces derniers y formulent le souhait commun de participer à la conférence des ministres des Affaires étrangères devant établir le statut futur de l'Allemagne. De plus, on convient de mener une politique commune en matière de revendications à l'égard de l'Allemagne⁵³. Qu'on ne s'y trompe pas : la situation dans les deux pays est loin d'être la même. Il apparaît clairement que l'opinion publique néerlandaise est beaucoup plus impliquée dans le débat en vue d'agrandir le territoire au dépens de l'Allemagne⁵⁴. L'esprit revanchard s'y est beaucoup plus propagé. De plus, les relations entre les groupements annexionnistes et le gouvernement sont beaucoup plus étroites qu'en Belgique où Nothomb se plaint régulièrement de l'attitude du ministre responsable.

Une décision fondamentale du ministre Spaak... et ses conséquences

Nous avons délaissé le ministre au moment de son discours devant l'assemblée du Sénat à la fin du mois d'août 1945. Dans la suite, il s'est effacé quelque peu. Cela est dû principalement à son activité dans la résolution des problèmes généraux de l'Allemagne et surtout à son engagement pour les Nations-Unies. S'il n'est pas très actif en terme de discours ou de prises de position, il continue à suivre de près le sujet. Le nombre de notes qui lui sont adressées par la section "Allemagne" de la Direction générale de la politique et les entrevues qu'il a avec ses collaborateurs ne permettent pas le moindre doute. À partir de la fin de juillet 1946, Spaak se trouve à Paris où est réunie la conférence de paix⁵⁵. Pendant que les travaux se poursuivent, il trouve le temps de s'occuper de la question frontalière. Il en réfère au Premier ministre, Huysmans, dans une lettre du 13 septembre 1946⁵⁶. Prévenant celui-ci que le Conseil des ministres devra bientôt se prononcer sur les revendications de la Belgique à l'égard de l'Allemagne, il en arrive à la question centrale "de savoir si nous allons, outre les rectifications de frontières indispensables avec l'Allemagne, réclamer certaines annexions. Du côté anglais et américain, on nous a fait savoir que, si tel était notre désir, le moment était venu de présenter nos revendications". Dans la suite, le ministre évoque un entretien qu'il a eu avec le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas qui lui a présenté les projets néerlandais d'annexions. Le cabinet néerlandais est divisé entre deux projets, l'un impliquant l'annexion de

52 CBR pour Ministère des affaires étrangères, 1.4.1946 (AMAEB, 12891-1).

53 AdG, 1946, n° 16, p. 728-729.

54 FRISO WIELANGA, *Vom Feind zum Partner. Die Niederlande und Deutschland seit 1945*, Münster, 2000, p. 36-46 et 229-245 et ID., "Les lignes directrices de la politique allemande des Pays-Bas, 1945-1955", in *Relations internationales*, n° 52, hiver 1987, p. 431-449.

55 MICHEL DUMOULIN, *Spaak*, Bruxelles, 1999, p. 395-397.

56 Spaak pour Huysmans, 13.9.1946 (FPHS, *Allemagne*, F159, doc. 3374).

quelque 700.000 habitants, l'autre rattachant une population de 400.000 à 500.000 Allemands. Pour rappel, le plan – entre-temps révolu – le plus “annexionniste” conçu au Ministère à Bruxelles a impliqué l'annexion de quelque 100.000 Allemands. Spaak présente alors sa vision des choses au Premier ministre. “J’ai longuement réfléchi au problème, pesé, je pense, soigneusement les arguments pour et contre. Ma conclusion est que nous devons *renoncer à une politique d’annexion*. À première vue, cela peut présenter quelques avantages, d’ailleurs très modiques, au point de vue économique. À longue échéance, c’est une politique qui ne peut créer que des troubles en Europe occidentale, et qui, pour ce motif essentiel, doit être abandonnée”. La fin de la lettre constitue une invitation à son collègue de parti à réfléchir à cette “décision importante”.

Avec ces propos de Spaak, nous ne sommes plus qu’à un pas du mémorandum du gouvernement belge du 14 novembre. Peu avant de présenter officiellement ses revendications aux Alliés, le ministre veut renoncer à toute politique annexionniste et maximaliste. La documentation ne nous permet pas de suivre de près l'évolution du dossier. Par contre, sur le résultat il ne peut y avoir de doute : le Conseil des ministres s’aligne sur la position du ministre des Affaires étrangères. Les revendications néerlandaises, remises aux Alliés par un mémorandum du 3 novembre 1946, sont condamnées à l’unanimité. Tout cela se passe sans que Spaak soit intervenu personnellement. Après la fin de la conférence de paix de Paris, il s’est rendu à New York pour l’assemblée générale des Nations-Unies. Le



• La place Albert Ier de Malmédy restaurée, quelques années après la Libération.
(Photo CEGES)

compte rendu de la séance du Conseil des ministres du 21 novembre nous permet de saisir la position des autres membres du gouvernement. Le Premier ministre se plaint que “le gouvernement donne l’impression d’être manœuvré par les commissions parlementaires des Affaires étrangères”. Ce constat est d’autant plus ennuyeux que les commissions parlementaires font souvent l’effet d’être les porte-parole des milieux annexionnistes. Le Ministère des affaires étrangères et la Commission sénatoriale n’avaient-ils pas été bombardés par des lettres et études justifiant une politique d’expansion ?⁵⁷ Paul Struye et surtout Pierre Nothomb n’avaient-ils pas profité de chaque occasion de monter à la tribune du Sénat pour comparer la politique belge et celle, beaucoup plus ferme, des Pays-Bas ?⁵⁸ Camille Huysmans veut une position nette : “La position prise par les Pays-Bas en matière de revendications territoriales est susceptible de conduire à un échec et la Belgique désire, à tout prix éviter semblable solution. En principe, il faut dire que le gouvernement belge est opposé à toutes annexions, celles-ci comportant des dangers à la fois internationaux et intérieurs. La Belgique accepte des rectifications de frontières mais repousse les annexions”⁵⁹. Cependant, si les revendications des gouvernements français et hollandais sont accueillies favorablement, la Belgique pourrait être amenée à réviser sa position. Nous voilà aux origines de la clause du mémorandum du 17 janvier 1947 disant exactement la même chose. De New York, Spaak se félicite de l’attitude du gouvernement : “Je continue à croire que nous avons eu raison d’agir avec plus de lenteur et plus de modération. Nous avons fait toutes les réserves nécessaires et si, à un moment, il était indispensable de modifier notre attitude, nous pourrions toujours le faire”⁶⁰. Toutefois, le ministre ne semble pas croire à une politique annexionniste qui “se heurterait, j’en suis convaincu, à l’opposition radicale des États-Unis, et à une opposition sérieuse de la part de la Grande-Bretagne [...]”.

Dans certains milieux parlementaires et dans une partie de l’opinion publique, la position du gouvernement, représentée pour eux par le ministre Spaak, ne rencontre pas toujours un écho favorable. Les parlementaires démocrates-chrétiens surtout élèvent leurs voix pour protester contre la politique du chef de la diplomatie qui aurait délibérément ignoré le Parlement⁶¹. Le ton devient violent au point que le secrétaire du Prince-Régent, André de Staercke, prend la plume et adresse “en toute amitié et en toute confiance” une lettre “au chef de l’opposition”, le député August de Schryver, dans laquelle il défend le ministre des Affaires étrangères “qui a tenu régulièrement et scrupuleusement le Prince-Régent au courant de l’évolution et qui en a discuté avec Lui

57 Un exemple dans : Colonel e.r. de Lannoy pour Commission sénatoriale des affaires étrangères, 12.4.1946 (AMAEB, 12891-1).

58 Ne prenons comme exemple que Paul Struye lors de la discussion du budget du Ministère des affaires étrangères, le 19 juin 1946, (APS, 1946, p. 339).

59 Procès-verbal du Conseil des ministres, 21.11.1946, p. 4-5 (AGR, <http://arch.arch.be>).

60 Spaak pour Vos (ministre de l’Instruction publique, chargé des Affaires étrangères a.i.) (FPHS, *Allemagne*, F159, doc. 3375).

61 Rapport de la Commission sénatoriale des affaires étrangères, 11.12.1946 (UCL, *Papiers Nothomb*, n° 5130).

les multiples aspects”. Il confirme l’impression de Spaak que “l’atmosphère existant tant parmi les Quatre Grands que dans l’opinion internationale ne serait pas favorable” aux revendications néerlandaises et luxembourgeoises dans leur forme actuelle⁶².

Le fait que le gouvernement belge ait élaboré une position officielle modérée ne rend visiblement pas contente la frange des parlementaires qui souhaite une “politique de présence” en Allemagne pour garantir les justes réparations. L’opinion publique générale en Belgique est cependant contre des annexions territoriales importantes. Cette attitude est également propagée par l’immense majorité de la presse belge. Il serait pourtant préjudicieux d’oublier qu’au moment où la position modérée du gouvernement est rendue publique, certains groupements défendent activement cette politique. L’exemple le plus connu est ici le Comité liégeois d’étude du problème allemand (CLEPA), fondé à Liège le 9 décembre 1946. Les membres les plus connus en sont le gouverneur de la province de Liège, Joseph Leclercq, Fernand Dehousse et Jean Rey⁶³. Lors d’une réunion du nouveau comité ayant lieu le 23 décembre, tous les membres présents partagent l’opinion que l’annexion de populations allemandes n’est pas à envisager. Si certaines nuances apparaissent quant au jugement de la stratégie du gouvernement, notamment sur la décision de reconsidérer la question si d’autres obtiennent des avantages, on ne peut que constater la prudence affichée par les membres du CLEPA par rapport à ceux du CBR. D’ailleurs, dans une lettre adressée à Pierre Nothomb au nom du CLEPA, Charles Bare informe le sénateur de la création du nouveau comité et lui fait part que “le Comité s’est déclaré défavorable à des annexions territoriales importantes, et considère que nos revendications ne doivent porter que sur des territoires peu peuplés”. Le CLEPA réclame également une position commune des pays du Benelux et de la France, car “une telle association des États de l’Europe occidentale serait en effet susceptible de donner les plus heureux résultats sur le plan diplomatique”⁶⁴. Quelques jours avant, Fernand Dehousse a expliqué dans une note pour le Ministère des affaires étrangères qu’une politique d’annexion ne serait pas appropriée. L’annexion de territoires allemands, préconisée par le CBR qui, pour Dehousse, est un “organisme à tendance nationaliste qui ressuscite à certains égards le défunt Comité de politique nationale de M. Nothomb”, ne procurerait pas à la Belgique les avantages espérés. Le constitutionnaliste liégeois invoque l’opposition des Alliés, la base très mince des arguments pour justifier cette politique, le fait qu’“une action militaire allemande nous les enlèvera toujours aisément” et l’inconvénient de l’introduction de “nouveaux Allemands [...] qui compromettrait notre politique dans les cantons rédimés”⁶⁵. La position non annexionniste du CLEPA est à nouveau confirmée dans une lettre au ministre des Affaires étrangères du 6 janvier 1947⁶⁶.

62 de Staercke pour de Schryver, 3.12.1946 (FPHS, *Allemagne*, F117, doc. 2690).

63 CLEPA pour Ministère des affaires étrangères, 9.12.1946 (AMAEB, 12891-1).

64 Bare pour Nothomb, 3.1.1947 (UCL, *Papiers Nothomb*, n° 5128).

65 Dehousse pour Ministère des affaires étrangères, 23.12.1946 (AMAEB, 12891-1).

66 Bare pour Spaak, 6.1.1947 (AMAEB, 12891-1).

Si sur le plan intérieur belge, le gouvernement doit faire face à une opposition d'une partie de l'opinion publique, sa position modérée est vue d'un bon œil dans les milieux diplomatiques alliés.

III. Des mémorandums belges à la première conférence de Paris (juillet 1948)

Les milieux diplomatiques : un accueil américain favorable aux propositions belges

À l'ordre du jour de la conférence des ministres des Affaires étrangères à Moscou en avril 1947 figure la question des réparations territoriales⁶⁷. En vue de préparer ce sommet, les fonctionnaires de Washington examinent longuement les revendications des différents pays à l'égard de l'Allemagne. L'auteur du rapport qui se base sur le mémorandum du 14 novembre 1946 pense que "*the Belgian claim would appear to qualify as a minor rectification and should be given sympathetic consideration. The views of Germans residing in the area should be taken into account as well as the effect which the transfer of this territory would have on the economic situation of Germany*"⁶⁸. Finalement, la conférence de Moscou ne se prononcera pas sur la question des rectifications parce que la délégation soviétique s'oppose à tout démembrement de la frontière occidentale de l'Allemagne. En mai 1947, le conseiller de l'ambassade britannique à Bruxelles, Harrison, demande 'officieusement' à de Gruben si la Belgique serait d'accord de régler la question des revendications territoriales avec les gouvernements français, américain et britannique "à l'exclusion de toute intervention des Soviétiques"⁶⁹. Les Britanniques pensent qu'il faudrait beaucoup trop de temps pour arriver à un accord avec l'URSS. Son gouvernement préférerait une solution plus rapide. La proposition des Anglais est acceptée et le problème sera mis à l'ordre du jour de la conférence des Six Puissances qui se tiendra à Londres en avril 1948. Entre-temps, il est crucial de tenir compte des réactions des 'concernés' par rapport aux revendications belges devenues publiques au début de 1947.

Réactions belges à la frontière

En ces premiers mois de 1947, le Ministère des affaires étrangères est assailli de pétitions et de lettres émanant de particuliers, d'organisations ou de conseils communaux.

67 MARTINA KESSEL, *Westeuropa und die deutsche Teilung. Englische und französische Deutschlandpolitik auf den Außenministerkonferenzen von 1945 bis 1947*, Munich, 1987, *passim*, décrit les conférences des ministres des Affaires étrangères alliés et montre la détérioration du climat conduisant à la rupture entre l'Est et l'Ouest.

68 "...les revendications belges sont à qualifier de rectification mineure et on devrait leur donner un avis favorable. Les vues des Allemands qui résident dans le territoire devraient être prises en compte ainsi que l'effet que ce transfert de territoire aurait sur la situation économique en Allemagne" (*FRUS*, 1947, t. 2, p. 182-184).

69 de Gruben pour Spaak, 19.5.1947 (CEGES, A 699, *Papiers de Gruben*, n° 65).

Dans une lettre à Spaak, les Jeunesses patriotiques de Malmedy prônent une attitude annexionniste pour en arriver à un régime frontalier normalisé⁷⁰. Le même ton peut être trouvé dans une lettre du bourgmestre de Saint-Vith, Wilhelm Frères⁷¹. Le conseil communal de Büllingen souhaite l'intégration d'une route au territoire belge⁷². Le 27 mars 1947, le conseil communal d'Elsenborn revendique des rectifications de frontière à Kalterherberg. La requête est motivée par le fait que de nombreux habitants ont des possessions situées de part et d'autre de la frontière actuelle⁷³. C'est le seul cas où la réponse du Ministère est conservée. Bruxelles cite un extrait du mémorandum du 17 janvier : "Étant donné l'importance particulière pour son économie de livraisons régulières de la quantité de bois demandée, la Belgique se réserve le droit de réclamer la cession de certains territoires forestiers limitrophes"⁷⁴.

Il ne s'agit pas ici de dresser l'inventaire de ces différents documents. Cette liste d'exemples qui pourrait être prolongée sans trop de peine montre que le gouvernement et les fonctionnaires responsables au Ministère ont affaire à une multitude de demandes et de requêtes de la part des communes des cantons de l'Est. Pour comprendre ces requêtes et pétitions, l'on ne saurait surestimer les effets de la politique restrictive du commissaire d'arrondissement adjoint, Henri Hoen. Celui-ci est – comme nous l'avons déjà signalé – guidé par l'idée de limiter résolument les possibilités de contact entre la population des cantons de l'Est et les communes voisines allemandes. Outre la problématique sociale – les liens de famille ne s'arrêtent pas à la frontière –, on doit également tenir compte des intérêts matériels; beaucoup de communes possèdent des parcelles de forêts en territoire allemand et craignent leur perte.

Les protestations contre des annexions ne parviennent pas en un nombre aussi élevé à Bruxelles. Les anti-annexionnistes de la région ont cependant un allié de poids : le *Grenz-Echo*. En effet, Henri Michel, le directeur et rédacteur en chef de ce quotidien eupenois de tendance catholique, s'oppose vigoureusement à l'intégration de territoires allemands à la Belgique. Il se dit toutefois favorable aux rectifications de frontières proposées par le gouvernement. Il ne convient pas ici de s'interroger sur les motifs personnels qui déterminent le choix de Michel, mais de bien noter l'influence exercée par son journal sur les Eupénois et surtout sur le regard que portent les milieux bruxellois sur les 'cantons rédimés'⁷⁵.

70 Jeunesses patriotiques de Malmedy pour Spaak, 14.2.1947 (AMAEB, 12891-1).

71 Frères pour Ministère des affaires étrangères, 28.2.1947 (AMAEB, 12891-1).

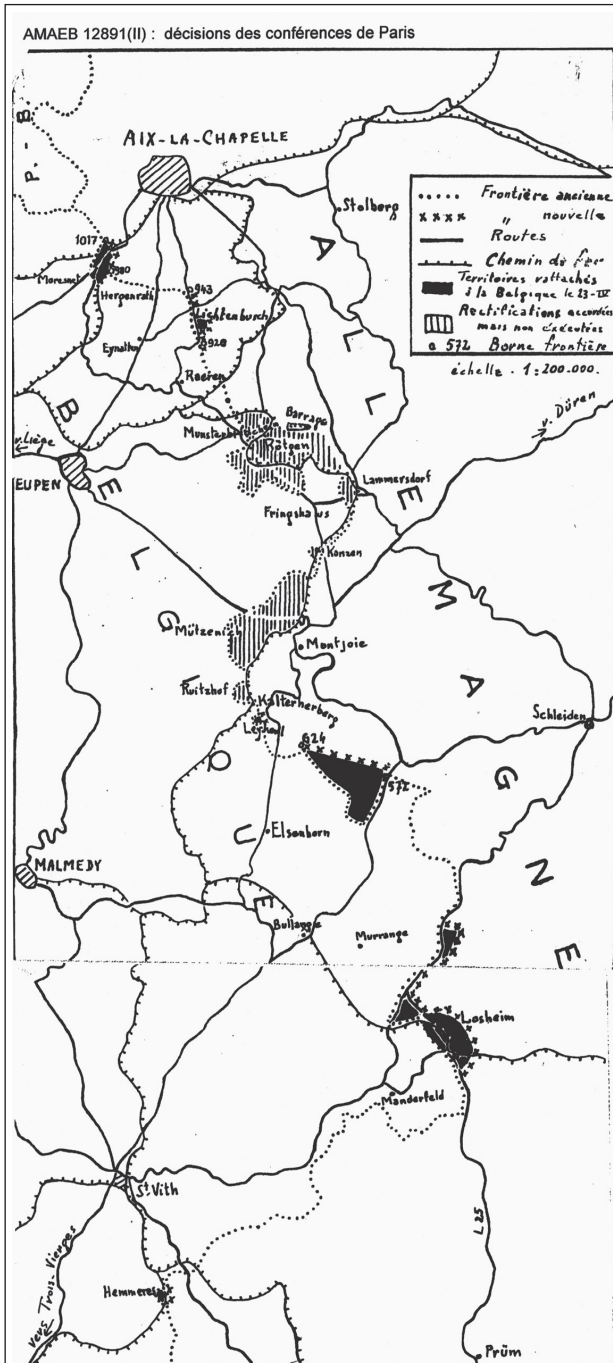
72 Requête au gouvernement, 14.2.1947 (AMAEB, 12885).

73 Requête du conseil communal d'Elsenborn, 27.3.1947 (AMAEB, 12885).

74 Ministère des affaires étrangères pour conseil communal d'Elsenborn, 11.4.1947 (AMAEB, 12885).

75 Pour une biographie de Michel, personnage très contesté dans la Communauté germanophone de Belgique : GUIDO HAVENITH, *L'image de la Belgique dans le Grenz-Echo 1927-1940. Une voie vers l'intégration ?*, Liège, mém. lic. en histoire ULg, 1995, t. 2, annexe n° 1.

La frontière belgo-allemande après 1945



• Carte de la région frontière comportant les territoires rattachés et les rectifications non exécutées.
 [Archives du Ministère des affaires étrangères, dos. 12891 (II)]

On peut donc – pour le moment – constater que du côté belge de la frontière l’attitude n’est pas homogène. Cette hétérogénéité peut encore davantage être observée du côté allemand.

Réactions allemandes à la frontière

Le 30 janvier 1947, le gouvernement militaire de Montjoie reçoit un rapport de l’*Oberkreisdirektor* de Montjoie. Le fonctionnaire allemand met les Belges en garde contre un morcellement du cercle de Montjoie. On détruirait toutes les bases économiques de cette circonscription par les rectifications de frontière prévues à l’ouest du chemin de fer Raeren-Kalterherberg⁷⁶. Les mêmes craintes sont exprimées dans une brochure publiée par le ministre des Transports du *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie, Fritz Sticker, dans laquelle les auteurs admettent pourtant que le tracé frontalier actuel présente de nombreuses irrégularités. Ils proposent un échange de territoires belges et allemands à condition que le chemin de fer devienne allemand⁷⁷. Une autre réaction violente émane de la *Wassergenossenschaft Schwammenauel-Aachen*, en charge des barrages de l’Urf et de la Roer. “Les revendications belges constituent une menace mortelle pour l’économie hydraulique du district d’Aix-la-Chapelle. [...] On compromettrait gravement l’alimentation en eau de l’arrondissement d’Aix-la-Chapelle et du bassin charbonnier y attenant”⁷⁸.

L’âme de la résistance allemande contre les projets de rectifications frontalières belges et néerlandais n’est autre que le ministre-président de Rhénanie du Nord-Westphalie, Karl Arnold. Ce membre de l’aile syndicaliste du *CDU* devient dans la suite une sorte de ‘ministre des Affaires étrangères’ des ministres-présidents des zones occidentales de l’Allemagne⁷⁹. Il crée en septembre 1947 le *Sonderreferat F* avec à sa tête l’ancien ambassadeur Hans Kroll, puis les diplomates Theo et Erich Kordt, qui a pour fonction d’examiner les revendications belges et néerlandaises⁸⁰. Un autre organisme important pour la lutte contre les revendications des voisins occidentaux est le comité frontalier du *Landtag* de Düsseldorf⁸¹. Ce comité est présidé par le député chrétien-démocrate Leo Schwering qui y représente les cercles frontaliers Schleiden et Montjoie. Bien que l’Allemagne vaincue ne puisse mener de politique étrangère, il existe à Stuttgart

76 KURT FAGNOUL, *Die annullierte Annexion. Vom Wiener Kongress bis zum Ende Bolleniens. Ein Beitrag zur Grenzgeschichte von Eupen-Malmedy-St. Vith unter Berücksichtigung der belgischen Grenzforderungen nach dem Zweiten Weltkrieg*, St. Vith, 1985, p. 69.

77 Die Grenzen Nordrhein-Westfalens in verkehrlicher Schau, 1.4.1947 (HStAD, *Staatskanzlei*, NW 53, n° 1015).

78 Revendications de la Belgique au titre de réparations, 14.1.1948 (AMAEB, 12887).

79 DETLEF HÜWEL, *Karl Arnold. Eine politische Biographie*, Wuppertal, 1980, p. 168-173.

80 HANS KROLL, *Mémoires d’un ambassadeur*, Paris, 1968, p. 121-126.

81 WOLFGANG WOELK, “Die niederländischen Grenzkorrekturen 1949-1963 in der Politik des Landes Nordrhein-Westfalen und in ihrer Wirkung auf die Bevölkerung der Auftragsgebiete”, in *Geschichte im Westen*, 1994, n° 1, p. 32-51.

le *Deutsches Büro für Friedensfragen* qui rassemble toute la documentation sur les revendications à l'égard de l'Allemagne⁸². Cependant, celui-ci entre souvent en concurrence avec les ministres-présidents et – même encore en décembre 1948 – ne dispose pas d'une documentation valable sur les revendications belges⁸³. Sur le plan des mentalités, il n'y a pas de doute possible. L'immense majorité de l'opinion publique allemande est contre toute amputation territoriale à la frontière occidentale, aussi minime soit-elle. Personne n'a mieux cerné les réactions allemandes face aux revendications belges que l'historien Klaus Pabst : "*Nach dem Krieg schien sich das Jahr 1918 im Rheinland wiederholen zu wollen. Wiederum gab es, diesmal unter englischem Oberbefehl, belgische Besatzungssoldaten, wurden deutsche Kriegsverbrecher bestraft und erhob Belgien materielle und territoriale Reparationsforderungen*"⁸⁴.

La situation est quelque peu différente dans les cercles directement concernés. On y assiste à la formation de deux camps, l'un en faveur du rattachement à la Belgique, l'autre y opposé. Personne ne connaît le poids des camps respectifs, mais même les fonctionnaires les plus 'pro-allemands' ne veulent se prononcer sur le résultat d'un éventuel référendum sur la question. Le plus grand problème est de mesurer le degré d'information sur les revendications en Allemagne. La discrétion gardée derrière les coulisses diplomatiques ouvre la voie aux conjectures les plus fantasmagiques. Le 21 mars 1947, le bourgmestre de la ville de Montjoie envoie une pétition à Spaak qui porte la signature de 54 habitants de cet endroit. Celle-ci proclame : "*Die beste und einfachste Lösung wäre, man machte den gesamten Kreis Montjoie belgisch. Das können wir nicht entscheiden, sondern die dafür zuständigen Herrn in Moskau*"⁸⁵. L'hostilité de Moscou à toute rectification de frontière est une sorte de fantôme dans toute la question frontalière. Quand au printemps 1948, la radio russe de Berlin annonce l'annexion d'une grande partie des cercles allemands de l'Eifel par la Belgique, une grande partie de la population pense que c'est vrai⁸⁶. L'opinion publique allemande, dans l'incertitude régnant, ne différencie guère les pures spéculations de la position officielle du gouvernement belge qui, par exemple, n'a jamais réclamé officiellement une intégration de la ville de Montjoie.

Pendant toute l'année 1947, des pétitions de communes allemandes demandant leur rattachement à la Belgique atteignent le ministre des Affaires étrangères, devenu

82 HERIBERT PIONTKOWITZ, *Anfänge westdeutscher Außenpolitik 1946-1949. Das Deutsche Büro für Friedensfragen*, Stuttgart, 1978, p. 150-151.

83 Mohr pour Kordt, 7.12.1948 (BA, Z35/186).

84 "Après la guerre, l'année 1918 semblait vouloir se répéter en Rhénanie. À nouveau il y avait, sous commandement anglais, des troupes d'occupation belges, des criminels de guerre étaient poursuivis et la Belgique réclamait des réparations économiques et territoriales" (KLAUS PABST, "Belgien und Rheinland-Westfalen seit dem 19. Jahrhundert. Beziehungen zweier Nachbarländer", in *Geschichte im Westen*, 1990, n° 1, p. 35).

85 "La meilleure solution serait de faire belge tout le cercle de Montjoie. Mais ce n'est pas nous qui décidons mais messieurs les responsables à Moscou" [Bourgmestre de Montjoie à Spaak, 21.3.1947 (AMAEB, 12885)].

86 KLAUS PABST, "Ein Stück Deutschland als Reparation", in *Monschauer Land*, Jahrbuch 1983, p. 143.

également Premier ministre en mars 1947. La plupart émanent de communes qui ne sont pas comprises dans les projets de rectifications de frontières⁸⁷. Quelles suites furent données à ces requêtes ? Des réponses officielles ne sont conservées ni dans les archives belges, ni dans les archives allemandes. La raison nous paraît simple, il n’y en a tout simplement pas. Nous allons voir que certains le reprocheront à Spaak. Une des personnes les plus critiques vis-à-vis de la politique gouvernementale est, ô surprise !, Pierre Nothomb, qui plaide à différentes reprises pour l’intégration de tout le cercle de Montjoie. Dans une lettre au Baron de Gruben, il calcule que ce rattachement ajouterait 14.000 habitants allemands aux 3.800 touchés par le mémorandum du gouvernement⁸⁸. Dans une autre lettre adressée au Premier ministre, il regrette l’absence de réactions aux requêtes allemandes. De même, il écrit au sujet de la commune de Montjoie “1. que sur les 2.600 habitants de la commune (2.200 catholiques, 400 protestants) pas un seul n’est entré au SS ni à la *Gestapo* ni à aucune organisation nazie; 2. que 80 % de la population attend avec impatience la réunion à la Belgique ou tout au moins l’administration par la Belgique [...]. Ils supplient qu’on ne se laisse pas prendre aux campagnes ‘anti-annexionnistes’ du *Grenz-Echo* d’Eupen et déclarent qu’ils [...] veulent être Belges par sentiment sincère, ayant horreur de tout ce qui est prussien”⁸⁹. Les arguments utilisés par le baron Nothomb méritent quelques réflexions. La prise de distance avec le nazisme saute évidemment aux yeux. Force est de constater que Nothomb – probablement à son insu – déforme clairement la réalité. Nous savons bien que le national-socialisme a rencontré assez bien de sympathies dans la région concernée, qu’en tout cas, l’engagement des habitants dans des organisations nazies ne peut pas être mis en doute⁹⁰. Le deuxième argument majeur est celui du soutien de la population à une éventuelle annexion par la Belgique. Comme nous l’avons déjà souligné, il est impossible de savoir quelle a été la répartition entre partisans et adversaires d’un changement d’État. Le dernier argument évoqué, “l’esprit anti-prussien”, est un des plus intéressants. C’est à l’esprit prussien que l’on attribue la “catastrophe allemande”. Ce n’est pas par hasard que dans la région d’Aix-la-Chapelle, certains voudraient faire revivre un séparatisme rhénan⁹¹. Certes, celui-ci n’a plus la même intensité que dans les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale, mais l’épiphénomène est à prendre en considération. En Belgique, cette référence doit également frapper l’imagination de

87 Requêtes de Bleialf, Auw, Schlausenbach, Winterscheid, 3.4.1947 (AMAEB, 12886); Requêtes de Montjoie, Dreibern, Gemünd, Bernscheidt, Herhahn, Morsbach, Wollseiffen, Einruhr, 24.4.1947 (AMAEB, 12886); Requêtes de Höfen, Wischeid, Laudesfeld, Losheim, 30.4.1947 (AMAEB, 12886)

88 Nothomb pour de Gruben, 15.1.1947 (AMAEB, 12886).

89 Nothomb pour Spaak, 14.8.1947 (AMAEB, 12886).

90 SAUL K. PADOVER, *Lügendetektor. Vernehmungen im besetzten Deutschland 1944/45*, Francfort, 1999, p. 58-81 (l’original américain date de 1946) et KLAUS-DIETMAR HENKE, *op.cit.*, p. 160-204.

91 Un des ces groupes, la *Rheinische Union* entre d’ailleurs en correspondance avec le CBR. Voir UCL, *Papiers Nothomb*, n° 5140 et AGR, *Papiers de Lamoy*, n° 32.

certain. N'avait-on pas essayé après 1918 de mettre en évidence cette identité rhénane pour rendre les projets d'annexion de la Rhénanie plus crédibles ?⁹²

Nothomb est très souvent le messenger des lettres qui proviennent d'Allemagne. D'où tient-il ces informations ? La réponse à cette question est très claire. L'informateur de Nothomb n'est autre que le capitaine Jules Mosbeux et avec lui l'administration militaire belge de Montjoie. Pascal Deloge le fait remarquer à juste titre quand il parle "d'un service qui recommande davantage d'annexions – ou, du moins, les dit tout à fait réalisables"⁹³. Le document que nous venons de citer doit, selon Nothomb, "beaucoup à la visite d'un militaire belge"⁹⁴. Les relations entre Mosbeux et Nothomb apparaissent comme étant très étroites. Comment comprendrait-on sinon que des copies de rapports confidentiels sur la situation à la frontière de Mosbeux adressés au Ministère de la défense parviennent à Nothomb sans que le sénateur y figure comme destinataire ?⁹⁵

D'autres services militaires interviennent également dans la question frontalière. Dans une lettre du colonel Mampuy, chef de la 2^e Section de l'état-major général, celui-ci tente de décrire la forme et les motivations du mouvement pro-belge à la frontière allemande. "Le commandement du district de Saint-Vith estime qu'au sens propre du mot, il n'existe en Allemagne (zone frontière belgo-allemande) aucun mouvement d'annexion à la Belgique. Cependant le principe *primum vivere, deinde philosophare* est actuellement à l'honneur chez les frontaliers allemands qui connaissent notre prospérité et l'envient"⁹⁶. Avec ces observations, la sûreté militaire semble toucher au cœur de la motivation de beaucoup d'Allemands. Les problèmes matériels dans la région de l'Eifel sont extrêmement importants et souvent des appels de secours partent de Montjoie et Schleiden en direction de Düsseldorf, réclamant un meilleur traitement de la région⁹⁷. Cependant, la situation décrite dans le rapport change quelques mois plus tard, lorsque Mosbeux relate dans une note pour le chef du Centre d'administration militaire des territoires occupés, le Colonel Woussen, "la création d'un comité pro-belge à Montjoie". Ce comité se déclare prêt à rendre service aux Belges et demande à recevoir des "instructions d'organismes autorisés pour pouvoir procéder à tous les préparatifs de détail pour le cercle de Montjoie". Mosbeux ajoute qu'"ici, la plupart des gens sont convaincus qu'ils

92 CARLO LEJEUNE, "Des Deutschtums fernster Westen. Eupen-Malmedy, die deutsch redenden Gemeinden um Arlon und Montzen und die Westforschung", in BURKHARD DIETZ e.a. (dir.), *Griff nach dem Westen. Die Westforschung der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordosteuropäischen Raum (1919-1960)*, Münster, 2003, t. 1, p. 494-499.

93 PASCAL DELOGE, *op.cit.*, p. 151, n. 709.

94 Comme note 83.

95 Exemples pour les années 1948 et 1949 dans UCL, *Papiers Nothomb*, n° 5139.

96 Mampuy pour ministre de la Défense nationale, 1.9.1947 (AMAEB, 12885).

97 Voir la correspondance entre Arnold et Schwering en septembre et octobre 1947 dans HStAD, *Staatskanzlei*, NW53, n° 1015.



- Caricature sur les péripéties frontalières d'après-guerre. (Tirée de *L'Âne roux*, n° 217, 27.4.1949, p. 1)

vont devenir Belges sous peu”⁹⁸. À nouveau, nous rencontrons la spéculation sur un rattachement de Montjoie, favorisé plus ou moins ouvertement par le gouvernement militaire belge, mais ne figurant toujours pas sur la carte des revendications belges officielles. D’ailleurs, des instructions pour les mouvements pro-belges ne sont jamais prises en considération chez les responsables du Ministère des affaires étrangères.

Au Ministère des affaires étrangères

Certaines sources concernant les activités des fonctionnaires du Ministère peuvent donner l’impression que l’agitation pro-belge en Allemagne et la persévérance de Nothomb finissent par infléchir la position ministérielle. On pense à une annexion des deux cercles de Schleiden et de Montjoie; en tout cas le scénario est étudié, mais reste dans les tiroirs⁹⁹. Pour le moment, rien ne permet de savoir si les milieux annexionnistes ont eu

⁹⁸ Mosbeux pour Woussen, 17.12.1947 (AMAEB, 12891-1).

⁹⁹ Note pour M. le ministre, 1.7.1947 (AMAEB, 12887).

connaissance de ces projets, mais plusieurs arguments plaident contre cette hypothèse. Le problème le plus compliqué qui se présente aux experts est la réouverture aux voyageurs du chemin de fer entre Raeren et Kalterherberg¹⁰⁰. Le genre de questions que l'on se pose au Ministère est le suivant : la reprise du chemin de fer serait-elle rentable ? Est-ce que, somme toute, une intégration de la ligne impliquant une annexion de l'intégralité ou, au moins, d'une partie du cercle allemand de Montjoie aurait-elle un sens ? Les résultats des enquêtes vont tous dans la même direction. Une telle intégration est loin d'être indispensable si l'on se situe au niveau économique. "La SNCB ne serait disposée à rétablir ce trafic qu'à la demande du gouvernement, et si celui-ci lui garantit l'allocation d'un subside compensant le déficit [...]"¹⁰¹. Au cabinet du secrétaire général, l'on songe même à renoncer à toutes les revendications concernant le chemin de fer¹⁰². D'autres personnes établissent le même diagnostic, mais arrivent à des conclusions sensiblement différentes. Il s'agit de la Commission des affaires étrangères qui s'est rendue sur place en mai 1948. Le rapport établi par le sénateur Craps fait du gouvernement et non pas de la SNCB le bouc émissaire. Pas question donc d'abandonner les revendications¹⁰³.

Au printemps de 1948, la donne change. Les Alliés acceptent que les pays du Benelux participent aux débats concernant le statut politique de l'Allemagne occidentale. C'est aussi le moment de la signature du traité de Bruxelles. Pendant les négociations, les gouvernements du Benelux ont avancé qu'un pacte dirigé contre l'Allemagne – comme c'était le cas pour le traité de Dunkerque – ne correspondrait plus aux réalités européennes¹⁰⁴. L'opinion publique, elle aussi, semble ne plus être concernée par une menace allemande. Ce qu'on craint, c'est une agression de l'Union soviétique qu'on suspecte de "ne pas vouloir la paix"¹⁰⁵. L'anti-communisme joue depuis 1947 un rôle de plus en plus grandissant, sans que le rôle joué par l'Allemagne dans la lutte contre l'URSS et sa politique soit avancé comme argument dans les débats autour de l'attitude belge envers l'ancien occupant. L'image de l'Allemagne, "tête de pont" de l'anti-communisme ne deviendra aiguë qu'après la création de la RFA en 1949.

100 Direction générale de la politique pour de Gruben, 4.9.1947 (AMAEB, 12886).

101 Note pour M. le ministre, 23.01.1948 (AMAEB, 12887).

102 Note du cabinet du secrétaire général, 26.1.1948 (AMAEB, 12887).

103 Note pour M. le secrétaire général, 10.5.1948 (AMAEB, 12887).

104 JEAN STENGERS, "Paul-Henri Spaak et le traité de Bruxelles de 1948", in RAYMOND POIDEVIN (dir.), *Histoire des débuts de la construction européenne (mars 1948-mai 1950). Actes du colloque de Strasbourg, 28-30 novembre 1984*, Bruxelles e.a., 1986, p. 132 et Id., "La genèse du premier organisme européen (février 1948)", in ANDRÉ MIROIR (dir.), *Pensée et construction européenne. Hommage à Georges Goriely*, Bruxelles, 1990, p. 149 et 151.

105 ÉRIC LECLERCQ, *L'opinion publique belge et l'alliance atlantique*, Liège, mém. lic. en histoire ULg, 1993, p. 31-41.

La conférence des Six Puissances à Londres

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de cette conférence qui prend des décisions essentielles en vue de la création d'une république fédérale en Allemagne. Les discussions se basent sur les mémorandums de novembre 1946 et de janvier 1947. La séance plénière du 19 mai 1948 met fin à tout espoir de réparations substantielles sur le plan économique¹⁰⁶. Sur instigation de la France, on crée un comité d'étude de certaines modifications mineures à la frontière occidentale de l'Allemagne¹⁰⁷. Pour le gouvernement belge, la décision de ne pas octroyer des réparations économiques ne semble pas être un drame – on s'y est attendu. Au Ministère des affaires étrangères, l'on prépare dorénavant les négociations. Notons au passage une des premières réactions de Konrad Adenauer, alors chef du *CDU* en zone britannique, qui en commentant les résultats de la conférence, évoque la "menace" des rectifications de frontière qu'il qualifie de "fâcheuses"¹⁰⁸.

L'élaboration de la position de négociation belge

En vue de la préparation de la conférence de Paris, un Comité des frontières a été créé. Celui-ci se réunit à différentes reprises dans la capitale française. Le délégué belge est Louis Scheyven, accompagné d'un des spécialistes de la question allemande, Charles Kerremans. Selon l'avis unanime des participants, il a été assez facile d'aboutir à une position commune sur les modalités de la conférence¹⁰⁹.

Pendant ce temps, la position de la Belgique est reconsidérée sur de nouvelles bases. Il est acquis que les mémorandums de 1946 et 1947 ne constituent plus la seule base de travail. Nous avons vu que la pression exercée par certains groupes en faveur d'annexions plus importantes est devenue forte, mais qu'en même temps le scepticisme des experts du Ministère concernant l'incorporation du chemin de fer de Raeren-Kalterherberg augmente. Le 1^{er} mai 1948, la Direction générale de la politique fait parvenir à Spaak une note qui contient des propositions variées, tenant compte des différentes possibilités¹¹⁰. Le contenu est suffisamment important pour en citer de larges extraits. "1. Considérant acquises les revendications exprimées par le mémorandum de 1946, la première série de propositions tend à rattacher à la Belgique quelques parcelles de forêts contiguës à la frontière actuelle, sans apporter de modification à la situation des populations et des voies de communication; 2. Dans un esprit différent, la seconde série de revendications ne cherche pas uniquement à trouver une formule pouvant satisfaire la fraction de

106 SIEGMAR ROTHSTEIN, *Die Londoner Sechsmächtekonferenz 1948 und ihre Bedeutung für die Gründung der Bundesrepublik Deutschland*, Fribourg, 1968, p. 131-132.

107 *Idem*, p. 133.

108 RUDOLF MORSEY, *Konrad Adenauer und die Gründung der Bundesrepublik Deutschland*, (Rhöndorfer Gespräche, 3), 2^e éd., Bonn, 1986, p. 23.

109 PASCAL DELOGE, *op.cit.*, p. 153.

110 Direction générale de la politique pour Spaak, 1.5.1948 (AMAEB, 12879).

l'opinion publique belge avide d'annexion, elle tend à réviser les demandes belges antérieures de manière à arriver à une solution aussi objective et harmonieuse que possible du problème posé par l'économie des régions contiguës à la frontière actuelle". Pour l'auteur de la note, qui est probablement Kerremans, trois propositions concrètes découlent des idées formulées au début de la note.

- I. Annexions des localités riveraines du chemin de fer Raeren-Kalterherberg constituant la "cuvette" de Montjoie et de la route Schleiden-Prüm avec le territoire de l'actuelle commune de Losheim. La superficie totale de ces annexions serait de 188 km², il y aurait 9000 habitants allemands impliqués en plus des 4000 concernés dans le mémorandum de 1946. "Il semble que, dans la situation actuelle, une majorité de cette population serait favorable à un rattachement [...]. Dans les limites de ce territoire, on pourrait par conséquent envisager, si la nécessité s'en faisait sentir, de procéder à une consultation populaire".
- II. L'annexion de Losheim seul qui rendrait aux Belges l'usage de la route Schleiden-Prüm, de la gare de Losheim et qui impliquerait le rattachement de forêts qui, en grande partie, appartiennent aux communes belges de Büllingen et Mürringen. Par cette mesure, on toucherait 300 habitants en plus de ceux contenus dans le mémorandum de 1946.
- III. Cette dernière option repose sur des rétrocessions à l'Allemagne et des compensations pour la Belgique. Le Royaume restituerait à l'Allemagne la ligne du chemin de fer Raeren-Kalterherberg, une partie de la commune de Raeren, éventuellement des bois communaux des six communes formant actuellement encore des enclaves à l'ouest du chemin de fer et le hameau de Kùchelscheid. L'Allemagne céderait le saillant de Hergenrath, la forêt de Freyen, la route de Lichtenbusch à Raeren, le saillant de Rocherath, la route L.25 et la commune de Losheim. Par cette mesure il n'y aurait plus que 300 habitants allemands impliqués.

Ces propositions montrent qu'au Ministère des affaires étrangères, on veut être préparé à tout. La première proposition est clairement motivée par les réactions de l'opinion publique annexionniste, la seconde respire un pragmatisme certain, la troisième est minimaliste en ce qu'elle pousse à l'extrême la crainte qu'éprouvent certains à annexer des populations allemandes.

La première conférence de Paris

Pour représenter la Belgique à la conférence de Paris, Paul-Henri Spaak fait appel au vicomte Jacques Davignon qui fête ainsi une sorte de *come-back* parmi la diplomatie belge. L'ancien ambassadeur belge en Allemagne est assisté dans sa tâche par Kerremans et le major Gilliard de l'Institut de cartographie militaire. Le relais entre Paris et Bruxelles est assuré par l'ambassadeur belge à Paris, Jules Guillaume.

Il est impossible ici d'analyser en détail les négociations qui débutent à Paris le 22 juillet pour se clôturer le 1^{er} septembre. Nous nous concentrons sur le résultat obtenu par la Belgique. Le moins que l'on puisse dire est qu'au sujet des revendications belges,

un compromis est vite obtenu. Le 6 août, le sous-comité en question aboutit à un projet de rapport ¹¹¹. Il n'y a que les délégués britanniques qui expriment certaines craintes, surtout dans le domaine des voies de communication. Par des négociations bilatérales menées par l'ambassadeur belge à Londres ¹¹², Obert de Thieusies, on finit par trouver une solution et le comité plénier accepte le compromis trouvé au sujet des demandes belges ¹¹³. Les Belges obtiennent *grosso modo* ce qu'ils avaient demandé dans la deuxième proposition du Ministère. Jamais, il n'a été question de l'annexion de tout le cercle de Montjoie, jamais on ne leur a demandé de renoncer aux revendications formulées dans le mémorandum de 1946. Les alliés anglo-saxons reconnaissent la modération des demandes belges et, à Bruxelles où Spaak a suivi de près les négociations, tout le monde est content du travail fourni par Davignon et son équipe.

Faute de place, on ne peut s'attarder longuement sur les revendications des Pays-Bas, du Luxembourg et de la France. Mais on peut dire que beaucoup de sources de frictions sont apparues. Les grands alliés jugent surtout que les demandes néerlandaises font obstacle à la reconstruction de l'Allemagne. Pour la Belgique, cette situation n'est pas toujours confortable, puisqu'elle suscitera tôt ou tard la question de la solidarité au sein de Benelux.

IV. D'une conférence parisienne à l'autre

À Bruxelles

Au Ministère des affaires étrangères, les fonctionnaires et diplomates commencent l'étude de la mise en application des décisions de la conférence de Paris. Lors d'un échange de vue entre Kerremans, Salmon, membre du cabinet du secrétaire général et Fernand Muûls, juriste du Ministère qui sera après 1951 le premier ambassadeur belge à Bonn, différentes questions en rapport avec le transfert de territoires sont abordées, notamment celle du règlement juridique de ce transfert ¹¹⁴. L'étude de ces questions se poursuit pendant les mois qui suivent dans le cadre de conférences interministérielles et l'on décide de mettre les territoires transférés et leur population sous administration militaire ¹¹⁵. À la tête de celle-ci, on nommera le commandant du Corps des forestiers de Montjoie, Paul François Bolle, et le capitaine Mosbeux.

111 Projet de rapport du sous-comité, 6.8.1948 (AMAEB, 12879).

112 Obert pour Spaak, 24.8.1948 (AMAEB, 12879).

113 Davignon pour de Gruben, 1.9.1948 (AMAEB, 12879).

114 Note sur les rectifications de frontière, 18.10.1948 (AMAEB, 12879).

115 Compte rendu de la Conférence interministérielle, 4.2.1949 (AMAEB, 12879); compte rendu de la Conférence interministérielle, 14.2.1949 (AMAEB, 12879).

Le 4 février 1949, Spaak expose une nouvelle fois la question des rectifications au Conseil des ministres. Il ne fournit pas d'informations nouvelles si ce n'est pour clarifier que les habitants des deux plus grandes communes à rattacher, Rötgen et Mützenich, auront le choix de rester ou "de prendre leurs meubles" pour retourner en Allemagne ¹¹⁶.

Entre-temps, le gouvernement belge a répondu affirmativement à une demande française d'organiser une nouvelle conférence à Paris pour fixer la mise en œuvre des transferts de territoires. Cette deuxième conférence de Paris commence le 17 février. La Belgique y est à nouveau représentée par l'ambassadeur Davignon.

La deuxième conférence de Paris

La question cruciale, qui se pose lors de cette conférence que les Américains semblent considérer comme inutile ¹¹⁷, est celle de la délimitation exacte des frontières. Tandis que la France et les pays du Benelux pensent que l'on doit fixer le tracé exact seulement après le transfert, la délégation britannique veut que cette fixation précède le transfert des localités ¹¹⁸. Les Américains, eux, sont partisans d'un tracé où les Allemands pourraient faire valoir leurs vues ¹¹⁹.

Une autre question majeure est celle d'un communiqué que les alliés anglo-saxons voudraient publier pour calmer l'opinion publique allemande. Le Benelux est hostile à ce projet, mais après discussions, on tombe d'accord de publier un texte qui ne spécifierait pas les détails exacts du transfert. Le protocole final de la conférence de Paris est signé le 17 mars 1949. On y décide également que la publication aura lieu le 21 mars. Finalement, le 23 avril est désigné comme moment du transfert des territoires ¹²⁰.

Le communiqué est finalement publié le 26 mars 1949 : *"After detailed study, the six governments have approved the proposals for provisional adjustments of the frontier which have been submitted to them by a working-party meeting in Paris. [...] Within the limits [...] defined, 31 minor rectifications will be effected at a date to be announced later, along the frontier between Germany on the one hand and the Netherlands, Belgium, Luxembourg, the Saar and France on the other. These will affect a total area of approximately 135 square kilometres and a population of some 13,500 peoples [...]"* ¹²¹.

116 Procès-verbal du Conseil des ministres, 4.2.1949 (AGR, <http://arch.arch.be>).

117 Silvercruys pour Spaak, 17.2.1949 (AMAEB, 12891-2).

118 Note pour M. le directeur de la politique, 28.2.1949 (AMAEB, 12879).

119 Guillaume pour Spaak, 2.3.1949 (AMAEB, 12879).

120 Comité des frontières occidentales de l'Allemagne : Protocole, 17.3.1949 (AMAEB, 12879).

121 "Après une étude approfondie, les six gouvernements ont approuvé les propositions pour un ajustement provisoire de la frontière qui leur a été soumis par un groupe de travail à Paris. [...] dans les limites [...] définies, 31 rectifications mineures seront effectuées à une date qui sera annoncée plus tard, le long de la

Quatre ans après la fin de la guerre, le problème de la frontière belgo-allemande devient finalement un problème entre Belges et Allemands. Même si les Alliés continuent à suivre de près l'évolution de la question – ce sera encore le cas pendant les négociations bilatérales des années 1950 – le dernier acte fondamental est la publication, le 23 avril, du détail des rectifications dans la *Military Government Gazette* du gouvernement militaire de la zone britannique. Le texte sanctionne légalement les rectifications de frontière provisoires ¹²².

V. Le 'grand geste' du gouvernement belge

L'opinion publique

Nous avons déjà souligné à quelques reprises que la question frontalière est traitée par le gouvernement belge et les Alliés avec beaucoup de discrétion. Pour preuve, la presse n'a pas publié un seul article sur la première conférence de Paris et ses résultats. De même, Spaak laisse la Commission des affaires étrangères dans l'incertitude au point que celle-ci convoque encore en février 1949 les officiers Bolle et Mosbeux pour analyser le climat dans le cercle de Montjoie ¹²³. Par contre, nous avons également souligné que cette absence de communications officielles crée un vide qui est comblé par des spéculations de toutes sortes sur le volume des rectifications mais aussi sur leur calendrier. Ce deuxième constat vaut surtout pour les premiers mois de 1949. Dans un mémorandum de février 1949, le chef de la *Staatskanzlei* de Düsseldorf tente d'analyser le climat dans les cercles "vivant sous la menace des revendications territoriales belges et néerlandaises". Il y relate des rumeurs selon lesquelles des agents belges et allemands voyagent dans le cercle de Montjoie pour encourager la population à voter pour la Belgique dans le cas d'une éventuelle consultation populaire. Il y est également question d'une propagande pro-belge, organisée par le capitaine Mosbeux et la garnison belge de Montjoie ¹²⁴. On peut constater qu'une partie de la population frontalière allemande dont il est très difficile de mesurer l'importance exprime son désir de devenir belge et que les autorités allemandes – le *Regierungspräsidium* d'Aix-la-Chapelle et la *Landesregierung* de Düsseldorf – craignent ce mouvement. La motivation de ces 'pro-Belges' est surtout la vision d'une Belgique peinte comme un pays industriel riche, capable d'élever le niveau de vie d'une région paysanne pauvre comme l'Eifel. En même temps, dans le reste de l'Allemagne, les journaux spéculent sur les contours des rectifications

frontière de l'Allemagne, d'un côté, des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de la Sarre et de la France de l'autre côté. Ceci va concerner un territoire d'approximativement 135 km² et une population de 13.500 personnes [...] [BEATE RUHM VON OPPEN (dir.), *Documents on Germany under Occupation, 1945-1955*, Londres/New York/Toronto, Royal Institute of International Affairs, 1955, p. 368-369].

¹²² *Military Government Gazette*, ordonnance n° 184, 23.4.1949 (BA, Z21/1249).

¹²³ Commandant de la liaison belge pour colonel de Fraiteur, 4.2.1949 (AMAEB, 12891-2).

¹²⁴ Chef de la *Staatskanzlei* pour *Grenzlandreferat*, 4.2.1949 (HStAD, *Staatskanzlei*, NW53, n° 1016).



- Dans l'après-guerre, Konrad Adenauer devint un des hommes politiques prééminents d'Europe occidentale. Ce cliché, qui date du milieu des années 50, montre le chancelier ouest-allemand tenant une conférence de presse avec le Premier ministre britannique Clement Attlee. (Photo CEGES)

avant la publication du communiqué du 26 mars et provoquent dès lors une vague de protestations contre des pertes de territoires allemands. On constate également une multiplication d'études juridiques contestant le droit des Alliés et des voisins de l'Allemagne à procéder à des modifications frontalières unilatérales ¹²⁵.

Le télégramme de Karl Arnold

Les protestations les plus violentes se font toutefois entendre à Düsseldorf où le ministre-président Karl Arnold manifeste à plusieurs reprises son mécontentement devant le *Landtag*, mais aussi dans un discours à la radio ¹²⁶. Dans une correspondance avec le gouverneur militaire britannique, Brian Robertson, il se plaint des rectifications et

125 EBERHARD MENZEL, "Deutsche Grenzfragen in völkerrechtlicher Sicht", in *Europa-Archiv*, 1949, n° 4, p. 1889-1899.

126 LANDESREGIERUNG NORDRHEIN-WESTFALEN (dir.), *Für Selbstbestimmung, Recht und gute Nachbarschaft*, Düsseldorf, 1951, p. 8-11.

demande que le ministre des Affaires étrangères britanniques, Ernest Bevin, se rende à Düsseldorf pour mesurer toute l'ampleur d'une telle décision ¹²⁷.

Le 16 mars, Arnold prend l'initiative et tente une dernière fois de convaincre les gouvernements néerlandais et belge que leurs demandes territoriales conduiraient à un affaiblissement considérable de l'union européenne. *“At a moment of utmost significance for the future of our two countries I have the honour to submit [...] a suggestion relating to intended modification to the frontiers. It would express the hope that you might see no objection for redress frontier grievances by means of bilateral discussions. [...] I feel sure time will come when our two nations will gratefully acknowledge our successful effort at a crucial hour to find a truly European solution to this problem”* ¹²⁸. Arnold rappelle les principes de la charte de l'Atlantique et insiste sur le fait qu'il parle au nom de tout son *Land*. Pour constater une éventuelle influence du télégramme sur le gouvernement, nous devons retourner à Bruxelles où le gouvernement doit publier sous peu le communiqué annonçant quels territoires et populations seront transférés à la Belgique.

Le communiqué de presse du 16 avril 1949

Le samedi 16 avril, une semaine exactement avant leur mise en application, le gouvernement précise la nature des rectifications.

1. Le saillant de Hergenrath;
2. La route d'Aix-la-Chapelle à Raeren;
3. La route de Rötgen à Konzen et l'embranchement du lieu dit Fringshaus;
4. *Les six enclaves à l'ouest du chemin de fer Raeren-Kalterherberg* [c'est nous qui soulignons, C.B.];
5. La languette de Sourbrodt;
6. Une parcelle de forêt au Nord-Est d'Elsenborn;
7. La route L.25 et les bois de Büllingen et Mürringen, la commune de Losheim;
8. L'enclave de Hemmeres.

“Le gouvernement n'étendra pas à cette date son autorité sur les territoires énumérés sous le numéro 4. [...] Dans les circonstances actuelles, le rattachement à la Belgique des enclaves et de Rötgen ne suffirait pas à permettre l'exploitation normale de la ligne de chemin de fer dans des conditions normales, notamment parce que la circulation de personnes est encore entravée par trop de restrictions, que des questions d'ordre

¹²⁷ Cf. HStAD, *Staatskanzlei*, NW190, n° 442.

¹²⁸ “À un moment d'une signification extraordinaire pour l'avenir de nos deux pays, j'ai l'honneur de soumettre [...] une suggestion concernant les modifications des frontières envisagées. Elle exprime l'espoir que vous ne voyez pas d'objection à considérer les propositions de mettre fin aux griefs frontaliers par le biais de discussions bilatérales. Je suis sûr que le temps viendra où nos deux pays seront grandement reconnaissants de nos efforts couronné de succès consentis en une heure cruciale pour trouver une solution vraiment européenne à ce problème” [Arnold pour Spaak, 16.3.1949 (AMAEB, 12891-2)].

monétaire restent difficiles à régler, que des contrôles trop étendus s'imposeraient". Au lieu de 4.000 Allemands, il n'y a finalement que 500 habitants – surtout à Bildchen et Losheim – qui seront soumis à l'administration militaire du général Bolle.

Dans les jours qui suivent, la décision du gouvernement belge est accueillie avec beaucoup de joie en Allemagne occidentale, d'où plusieurs dizaines de lettres parviennent au Ministère des affaires étrangères. Le gouvernement américain salue également la renonciation belge ¹²⁹. Tout le monde est d'accord pour fêter ce que Karl Arnold appelle un "geste magnanime" ou ce que la presse est d'accord de qualifier de "grand geste de la réconciliation européenne" ¹³⁰.

Et les plus directement concernés ? Chez certains habitants des cercles frontaliers, c'est la déception. Le cas le plus connu est celui du village de Mützenich, une des deux bourgades que le gouvernement belge a décidé de ne pas intégrer dans les territoires transférés sous administration militaire ¹³¹. À la fin du mois d'avril 1949, le Conseil communal envoie une pétition à Bruxelles priant le gouvernement belge de revenir sur sa décision et de rattacher Mützenich à la Belgique. Tandis que Bruxelles reste muette, le gouvernement de Rhénanie Nord-Westphalie suspend les membres du Conseil communal et nomme provisoirement un bourgmestre-fonctionnaire. L'affaire ne sera réglée qu'en août 1949, lorsque le conseil communal suspendu réintègrera ses fonctions après avoir reçu la promesse d'une aide financière pour le cercle de Schleiden. Aussi anecdotique que cette 'révolte de Mützenich' puisse paraître, celle-ci nous livre tout de même certains éléments permettant de mieux comprendre l'attitude des cercles frontaliers. Elle confirme ce que le gouvernement belge – qui suit le déroulement des événements sans intervenir – soupçonnait depuis longtemps : la motivation essentiellement économique des habitants qui réclament un rattachement à la Belgique.

Quelles ont les origines de la décision belge de renonciation ? Elles sont à chercher dans l'examen par le Conseil des ministres de la rentabilité du chemin de fer Raeren-Kalterherberg dont le tracé – belge – en territoire allemand forme le noyau des rectifications accordées à la Belgique. Nous savons qu'au Ministère des affaires étrangères règne un certain scepticisme quant à sa réouverture. Le Conseil des ministres partage cette vue et décide le 1^{er} avril de renoncer provisoirement à l'intégration des enclaves formées par le chemin de fer. "Par ailleurs, l'opération implique des inconvénients politiques puisqu'elle entraîne l'annexion de 30 km² peuplés de 4000 Allemands environ" ¹³². Une fois cette

129 Silvercruys pour Spaak, 14.4.1949 (AMAEB, 12891-2).

130 van Ros à Spaak, 15.4.1949 (AMAEB, 12891-2). Le consul général à Düsseldorf a informé Arnold un jour avant la publication du communiqué. Cette entrevue tient lieu de réponse au télégramme du 16 mars.

131 Le déroulement des événements chez KLAUS PABST, "Holländisch für vierzehn Jahre", in WALTER FÖRST (dir.), *Entscheidungen im Westen*, Cologne/Berlin, 1979, p. 147-176.

132 Procès-verbal du Conseil des ministres, 1.4.1949 (AGR, <http://arch.arch.be>).

décision fondamentale prise, sans que le ministre responsable doive intervenir – Spaak est aux États-Unis pour signer le traité de l'Atlantique Nord –, il appartient au Ministère de trouver une stratégie pour 'vendre' la renonciation.

Une note du 8 avril émanant de la Direction générale de la politique nous éclaire sur la stratégie employée¹³³. On s'y interroge sur l'attitude des Allemands devant le renoncement belge. Les diplomates voient deux possibilités. Soit, on exalterait le geste belge qu'on pourrait alors qualifier de geste de réconciliation belgo-allemande dans le cadre européen, soit on pousserait des cris de triomphe compte tenu du succès remporté par les protestations allemandes. À Bruxelles, on reconnaît également le danger de cette deuxième possibilité qui pourrait faire apparaître le gouvernement comme trop faible. "Il importe donc d'influencer la manière dont la presse et les autorités allemandes présenteront le renoncement de la Belgique". Il s'agit là d'un coup de maître de la part du Ministère des affaires étrangères. L'opération fonctionne en effet à merveille – du moins sur le plan international. Une décision prise tout compte fait avant tout pour une raison économique est présentée avec succès comme un geste européen et de réconciliation. Comme l'explique Klaus Pabst, la décision belge de renonciation est à la base de l'image extrêmement positive dont jouit Paul-Henri Spaak dans l'Allemagne des années 1950, image dont l'historiographie allemande est largement tributaire¹³⁴.

L'écho extraordinaire que suscite la décision belge a été qualifié par Jacques Willequet de "première réconciliation belgo-allemande"¹³⁵. Sur le coup, les habitués sceptiques ne sont pas convaincus par le geste du gouvernement. Lorsque Spaak rend compte de sa politique en Allemagne devant le Sénat et défend la décision, les sénateurs démocrates-chrétiens Struye et Nothomb critiquent violemment la politique du ministre et lui reprochent sa faiblesse. Il dément formellement qu'il y aurait un lien entre le télégramme de Karl Arnold et la renonciation¹³⁶. En même temps, deux sénateurs chrétiens flamands reçoivent du courrier de la part du président du *Parlamentarischer Rat* et futur chancelier de la République fédérale, Konrad Adenauer. Il les remercie pour le rôle joué dans la décision belge¹³⁷. Il faut reconnaître que les électeurs ne sont pas convaincus non plus. La décision de renonciation et l'attitude jugée trop molle dans

133 Réactions probables de la presse et de l'opinion publique allemandes à l'égard du communiqué qui sera publié incessamment au sujet des rectifications de la frontière belgo-allemande – Moyen de les orienter – Réponse au télégramme adressé par M. Arnold à M. Spaak, 8.4.1949 (AMAEB, 12891-2).

134 KLAUS PABST, "Paul-Henri Spaak und die Deutschen", in WALTER MÜHLHAUSEN e.a. (dir.), *Grenzgänger. Persönlichkeiten des deutsch-niederländischen Verhältnisses. Horst Lademacher zum 65. Geburtstag*, Münster, 1998, p. 260-261.

135 JACQUES WILLEQUET, *op.cit.*, p. 147.

136 APS, 1948-1949, p. 1358 et p. 1.394-1.398.

137 Adenauer pour August de Schryver, 27.4.1949 [HANS PETER MENSING (dir.), *Adenauer. Briefe 1947-1949*, Berlin, 1984, p. 444] et Adenauer pour Frans van Cauwelaert, 3.5.1949 (*idem*, p. 449).

l'«affaire de Bonn»¹³⁸ sont des facteurs qui jouent dans la défaite électorale des socialistes à l'été 1949. Pour la première fois depuis le milieu des années 1930, Spaak ne participera pas à un gouvernement.

Ce dernier développement nous conduit à livrer quelques éléments de réflexion concernant l'attitude des groupes de pression politiques dans le problème de la frontière belgo-allemande, et le climat dans lequel les revendications sont formulées. Ce faisant, la comparaison avec l'autre après-guerre, celui de 1918, s'impose. Nous avons vu que l'opposition à la politique poursuivie par le gouvernement et le ministre responsable provient principalement de certains représentants politiques démocrates-chrétiens francophones. Par ailleurs, le journal catholique conservateur *La Libre Belgique* exprime très souvent son mécontentement face à la politique belge – identifiée au ministre Spaak – à l'égard de l'Allemagne. Du reste, il ouvre régulièrement ses colonnes à Nothomb et à Struye. Néanmoins, il n'est pas exagéré d'affirmer que l'opinion a suivi le gouvernement dans sa politique vis-à-vis de la question allemande¹³⁹. Que certains électeurs jugent la décision de renonciation de «faiblesse» ne nous paraît pas contredire ces propos. En principe, l'immense majorité de la population semble avoir été d'accord avec les revendications territoriales modestes de la Belgique. Les rectifications de frontière confirmées par les Alliés sont par contre considérées comme un minimum nécessaire, une sorte de compensation symbolique. Renoncer à ce minimum nécessaire peut alors apparaître, aux yeux de certains, comme un signe de faiblesse.

Cependant, le moins que l'on puisse dire est que l'impression d'un sentiment national fort soutenant des agrandissements territoriaux comme en 1918 n'existe pas¹⁴⁰. Sur le plan psychologique, le 10 mai 1940 n'a pas eu le même effet que le 4 août 1914. Certes, et nous l'avons vu, la présence de Pierre Nothomb au CBR et dans la Commission des

138 PASCAL DELOGE, *op.cit.*, p. 275-313. L'affaire de Bonn est une suite directe de la désignation de Bonn comme capitale de la République fédérale. L'armée belge d'occupation venait d'y installer ses quartiers-généraux et le général Piron ne voulait pas quitter la ville, dans laquelle le statut d'occupation interdisait le stationnement de troupes. En mai 1949, des journaux belges et allemands se livrent une véritable bataille autour de cette question.

139 GINETTE KURGAN-VAN HENTENRYCK, *op.cit.*, p. 362-363, suivie dans cette interprétation par MICHEL DUMOULIN, «L'Allemagne et l'Europe vue par les Belges : de la défiance à la méfiance constructive (1949-1957)», in GUIDO MÜLLER (dir.), *Deutschland und der Westen. Festschrift für Klaus Schwabe zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, 1998, p. 193-194. Le même son de cloche peut être trouvé chez DIRK MARTIN, «Belgien und Deutschland : Zwei Neuankömmlinge in der internationalen Politik (1830-1955)», in KLAUS SCHWABE & FRANCESCA SCHINZINGER (dir.), *Deutschland und der Westen im 19. und 20. Jahrhundert*, t. 2 : *Deutschland und Westeuropa*, Stuttgart, 1994, p. 208-209.

140 Sur ce qui suit, voir : MARIA DE WAELE, *Naar en groter België ! De Belgische territoriale eisen tijdens en na de Eerste Wereldoorlog*, Gand, thèse de doctorat en histoire UG, 1989; ID., «België en Nederland tussen twee Wereldoorlogen. Nationale gevoelens en botsende ambities», in *CHTP*, n° 1, 1996, p. 199-205; ROBERT DEVLEESHOUWER, «L'opinion publique et les revendications territoriales belges à la fin de la Première Guerre mondiale 1918-1919», in *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, 1968, p. 207-238. En ce qui concerne Eupen-Malmedy, voir également CHRISTOPH BRÜLL, *op.cit.*, p. 22-24.

affaires étrangères continue à frapper les imaginations. Le climat n'est pourtant pas à la circulation de pétitions en faveur d'agrandissements du territoire belge. Le pays a d'autres soucis. L'unité nationale qui connaît en 1918 son apogée ne peut régner dans un pays déchiré par la Question royale, le problème de la collaboration et de sa répression ainsi que des relations de plus en plus conflictuelles entre Flamands et Wallons. La rhétorique de 1918 est morte. La "civilisation belge" de Pirenne qui avait tant inspiré de littérature annexionniste n'est plus un concept à la mode. On le constate dans les justifications d'annexions. C'est l'argument économique, celui des réparations pour les dommages subis par l'occupation allemande qui prédomine. Il n'est plus question de "frères retrouvés" ou encore de "cantons rédimés", comme c'était le cas vis-à-vis d'Eupen-Malmedy pour désigner la population des cercles frontaliers Schleiden et Montjoie. Il est frappant de constater que le monde politique flamand, en général, et la presse flamande, en particulier, n'interviennent pratiquement jamais dans la question frontalière, à l'exception notable de ceux parmi les hommes politiques flamands qui avaient noué des contacts avec la classe politique allemande durant la décennie 1920, comme en témoigne la correspondance d'un August de Schryver ou d'un Frans van Cauwelaert avec Konrad Adenauer. Les sources ne permettent pas de déterminer une influence quelconque de ces deux poids lourds démocrates-chrétiens belges sur les décisions prises par le gouvernement. Il est par contre hautement probable qu'ils ont défendu la renonciation belge à des projets d'annexions importantes devant les parlementaires démocrates-chrétiens. On peut penser que deux facteurs ont joué dans l'attitude de van Cauwelaert et de Schryver. En premier lieu, ils sont conscients de l'intérêt vital pour la Belgique d'un relèvement économique rapide de l'Allemagne. Des revendications territoriales tendant à affaiblir le complexe industriel allemand contrecarreraient manifestement cette volonté. D'autre part, il s'agit probablement de soutenir le travail politique d'Adenauer et de son parti, le *CDU*, qu'on considère comme un parti-frère.

Notons au passage que la décision belge de renonciation provoque une 'crisette' dans les relations avec le gouvernement de La Haye. Celui-ci se plaint de deux choses. Il se sent mis devant le fait accompli par le gouvernement belge et affirme que "quelle que judiciaire que soit l'attitude adoptée par la Belgique, elle n'en est pas moins fort désagréable pour la Hollande [...]. La nouvelle publiée aujourd'hui provoque déjà de grands remous dans les milieux parlementaires hollandais"¹⁴¹. La Belgique démentira formellement que les Hollandais n'avaient pas été mis au courant de la volonté belge de renoncer à l'annexion de la plus grande partie des territoires qui lui avaient été accordés¹⁴². La question frontalière restera une pomme de discorde entre les deux pays pendant les années 1950, les Hollandais étant très réticents quant à la reprise de négociations belgo-allemandes qu'ils estiment précipitées.

¹⁴¹ Graeffe pour Spaak, 16.4.1949 (AMAEB, 12891-2).

¹⁴² *DDB (1941-1960)*, t. 2, n° 65, p. 194-195.

VI. Épilogue

Les réticences de certains parlementaires empêcheront longtemps encore le succès des négociations entre la Belgique et la République fédérale d'Allemagne, Paul van Zeeland, ministre des Affaires étrangères entre 1950 et 1954, ne croyant pas pouvoir faire passer le résultat d'un échange de territoires devant le Parlement. La solution finalement trouvée dans le traité de 1956 est précisément basée sur ce principe. Après la ratification du traité au Parlement belge et au *Bundestag*, les habitants repasseront sous souveraineté allemande et la Belgique mettra fin à l'administration militaire de Bildchen et Losheim en 1958.

L'histoire de la question frontalière belgo-allemande est ainsi profondément liée à l'évolution de la question allemande en général. Cela est surtout vrai pour la période considérée par cet article. L'apparition de revendications maximalistes après la guerre n'est compréhensible qu'à la lumière des ressentiments anti-allemands au lendemain du conflit. La modération progressive des revendications officielles s'explique aussi par l'évolution de la question de l'Allemagne occidentale. La renonciation à la plus grande partie des territoires accordés doit être vue – même si ce n'était pas son objectif premier – dans le cadre du rapprochement des pays de l'Europe occidentale et des débuts de la construction européenne qui passe aussi par le rétablissement de relations bilatérales basées sur la confiance.

* CHRISTOPH BRÜLL (°1979) est licencié-agrégé en histoire et titulaire d'un DEA en relations internationales et intégration européenne de l'ULg. Il est doctorant en histoire à la *Friedrich-Schiller-Universität Jena* où il prépare une thèse de doctorat sur la politique belge à l'égard de l'Allemagne après 1945.

Abréviations

- AdG : (Keesings) *Archiv der Gegenwart*
AGR : Archives générales du Royaume
AMAEB : Archives du Ministère des affaires étrangères
BA : *Bundesarchiv Koblenz*
DDB : Documents diplomatiques belges
DDF : Documents diplomatiques français
FRUS : *Foreign relations of the United States*
FPHS : Archives de la fondation Paul-Henri Spaak
HStAD : *Hauptstaatsarchiv Düsseldorf*
MRAHM : Musée royal de l'armée et d'histoire militaire – centre de documentation
UCL : Archives de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve